

## Troisième séance, jeudi 20 août 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Communications				
2020-DEE-11	Décret	Octroi d'un crédit d'engagement en vue des investissements sur les bâtiments 1710, 1715, 1720, 1741 et 1742 du site industriel AgriCo, à St-Aubin	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> André Schoenenweid <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2017-DEE-78	Rapport	Stratégie globale et coordonnée du développement économique, spécifiquement sur la question de l'implantation des entreprises dans le canton de Fribourg (rapport sur P 2016-GC-12)	Discussion	<i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2016-DIAF-31	Loi	Modification de la loi sur les agglomérations	Entrée en matière	<i>Rapporteur-e</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 98 députés; absents: 12.

Sont absents avec justifications: MM. et M<sup>mes</sup> Solange Berset, Charly Cotting, Violaine Cotting, Pierre Décrind, Olivier Flechtner, Marc-Antoine Gamba, Giovanna Garghentini Python, Markus Julmy, Bertrand Morel, Ralf Alexander Schmid, Achim Schneuwly, Jean-Daniel Schumacher.

MM. et M<sup>me</sup> Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**La Présidente.** Je vous prierais juste de ne pas oublier d'insérer votre carte dans les appareils. Hier, des personnes avaient oublié et vous ne pouvez pas voter si la carte n'est pas insérée dans le dispositif de vote.

**Décret 2020-DEE-11****Octroi d'un crédit d'engagement en vue des investissements sur les bâtiments 1710, 1715, 1720, 1741 et 1742 du site industriel AgriCo, à St-Aubin**

---

Rapporteur-e:	<b>Schoenenweid André</b> ( <i>PDC/CVP, FV</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi</b>
Rapport/message:	<b>24.06.2020</b> ( <i>BGC août 2020, p. 1832</i> )
Préavis de la commission:	<b>09.07.2020</b> ( <i>BGC août 2020, p. 1848</i> )

---

**Entrée en matière**

**Schoenenweid André** (*PDC/CVP, FV*). Le message 2020-DEE-11 accompagnant le projet de décret qui vous est soumis ce matin traite des investissements nécessaires, de 21 760 000 frs, sur les bâtiments existants du site de St-Aubin. Ce message du 24 juin 2020 est le deuxième après le message initial 2017-DAEC-6 portant sur l'acquisition des immeubles et terrains de la société Elanco. Ce message et ces investissements sont une suite logique et attendue à l'achat et à l'investissement initial.

La commission parlementaire s'est réunie à deux reprises, les 7 et 9 juillet derniers.

Le message est très complet, avec des informations détaillées sur les objectifs visés, sur les investissements précis par bâtiment. Il comprend un plan financier détaillé donnant les coûts d'investissement, les chiffres d'affaire attendus par bâtiment, les coûts de maintenance et du personnel. Le résultat net de l'ensemble et par bâtiment vous permet de connaître les enjeux des travaux projetés pour la mise en valeur de ce patrimoine architectural, en quatre étapes bien définies dans le message, avec une projection de 95 millions de frs jusqu'en 2034.

La volonté exprimée tant par le Grand Conseil, à de nombreuses reprises, que par le Conseil d'Etat, de créer des emplois nombreux et durables, afin que le canton de Fribourg ne devienne pas encore davantage un canton de pendulaires, impose ainsi une politique active dans la mise en valeur des terrains et immeubles acquis par l'Etat et des stratégies dans le secteur économique de l'agroalimentaire.

Dans cette stratégie réfléchie, l'Etablissement cantonal de promotion foncière créé en octobre 2019 doit gérer ces terrains de St-Aubin dans les meilleurs délais et participer à leur mise en valeur.

La présentation à la commission parlementaire de la stratégie de la filière agroalimentaire cantonale, avec des ambitions nationales tant sur les sites de Grangeneuve que de St-Aubin, ce dernier étant spécialement destiné à l'accueil des entreprises actives dans le cluster Food et Nutrition, a convaincu la commission d'entrer en matière à l'unanimité. Ce campus de futures entreprises innovantes et créatrices d'emplois est appelé à devenir un site dynamique, le Swiss Campus for Agri and Food Innovation.

Les nombreux atouts sont bien présents, avec un terrain de plus de 1 200 000 m<sup>2</sup> en terres agricoles, en surfaces industrielles et surtout en bâtiments existants à assainir. Un plan d'aménagement cantonal (PAC) sera déposé en 2020 et va permettre la mise en valeur des bâtiments existants et surtout l'équipement de terrains pour de futures constructions destinées à des locataires ou également à des propriétaires. La mise en valeur des terrains existants fait partie d'une stratégie immobilière ambitieuse, avec cet investissement de 21,7 millions. Cet assainissement prévu en 2020-2021 va permettre de recevoir rapidement des PME, des locataires, et ainsi créer et recevoir un potentiel de 150 places de travail dans cette première phase.

Les membres de la commission parlementaire ont posé beaucoup de questions sur l'état des bâtiments et sur leur assainissement en fonction de leur future affectation. La difficulté d'assainir est réelle mais parfaitement réalisable. Les membres de la commission ont visité le bâtiment 1701 - bureaux et réception - en cours de travaux à la suite d'un crédit de 3,9 millions alloué directement par le Conseil d'Etat. Les membres de la commission ont pu se rendre compte que l'assainissement était possible et que le résultat était de belle qualité, en gardant le concept de construction, la qualité de l'ouvrage et l'esprit des constructeurs de ces bâtiments qui expriment si bien une harmonie entre l'architecture fonctionnelle contemporaine et le paysage naturel. Nous avons été sur les toits pour découvrir la toiture, les éléments béton, les coques avec les écoulements d'eau, les verrières et les impostes en rénovation et en travaux. Il est indéniable que ces verrières et cette forme de toiture apportent une lumière bienfaisante et généreuse dans les bureaux.

La nécessité d'assainir ces bâtiments est une évidence, car l'Etat se doit de préserver et d'entretenir, comme propriétaire, son patrimoine architectural en garantissant le respect des normes de construction énergétiques et environnementales. Ce que l'Etat impose aux propriétaires privés, il doit aussi se l'imposer pour ses propres bâtiments.

Le débat crucial a porté aussi sur le fait de savoir quels bâtiments devaient être conservés, assainis ou simplement démolis. Lors de la deuxième séance - et ceci est essentiel -, le chef du Service des biens culturels, M. Stanislas Rück, et son adjoint, M. Aloys Lauper, ont présenté la qualité architecturale et naturelle de l'ensemble du site. Ce site et les bâtiments ont fait l'objet, rapidement déjà en 1989, d'un recensement pour l'architecture contemporaine et, en 1993, ce site était retenu avec 180 autres réalisations, pour être classé en vue d'une mise sous protection. Lorsqu'une commune révisé son PAL, le Service des biens culturels lui transmet les bâtiments classés ou protégés, en précisant que les critères d'évaluation pour tous les bâtiments classés sont identiques (valeur historique, patrimoniale, forme, rareté, etc...). Ce site et les bâtiments sont protégés avec une mise sous protection légalisée en avril 2018, lors de la mise à l'enquête publique du PAL par la commune, qui n'a fait l'objet d'aucune opposition.

Ces bâtiments sont donc protégés et ils ont fait, depuis 1970, l'objet de nombreuses publications d'experts. Lors de l'inauguration en 1970 et des « portes ouvertes » régulièrement organisées par Ciba-Geigy, les Fribourgeois et les Fribourgeoises étaient très nombreux à visiter ce site remarquable et novateur qui faisait à l'époque la fierté de Fribourg. Il faut aussi souligner que les architectes suisses Zweifel et Strickler, gagnants du concours de 1966 et de la réalisation de 1970, ont aussi réalisé dès 1978 la première étape clé et novatrice du campus de l'EPFL à Ecublens. A l'époque, ils étaient les stars de l'architecture suisse et contemporaine.

Dès l'achat du site en 2017, le Service des biens culturels a fait plusieurs concessions notables dans la nécessité de ne pas assainir certains bâtiments, en tenant compte de l'état de dégradation de ceux-ci, dont surtout le bâtiment 1711, lieu de sacrifice des animaux lors des recherches. Ce bâtiment, comme d'autres, plus petits, seront démolis. Seuls les bâtiments emblématiques et symboliques seront assainis et figurent dans l'arrêté proposé à votre décision.

Après l'assainissement, les coûts d'exploitation seront notablement et fortement diminués. Ne pas assainir coûterait certainement beaucoup plus cher à l'Etat. Un concept énergétique global et novateur est en cours d'études pour l'ensemble du site par le Groupe E, afin de poursuivre dans ce respect de la durabilité et des énergies de ce site magnifique.

La commission parlementaire a finalement pris la décision de maintenir l'intégralité des bâtiments cités, soit les 1710, 1720, 1741, 1742 et 1715, après un débat nourri. La commission estime que le maintien de ces cinq bâtiments préserve l'unité et la qualité du site entier, tant dans son concept architectural que dans son paysage magnifique. Commencer à supprimer certains bâtiments viendrait à disloquer et à dénaturer le cœur même de ce grand projet Swiss Campus for Agri and Food Innovation.

La commission parlementaire est entrée en matière et, à l'unanimité, vous propose de soutenir le décret complet comme proposé. C'est une opportunité unique et un acte fort, même si cela est coûteux. C'est une empreinte dans l'histoire de ce site destiné à créer des centaines d'emplois, dans un cadre naturel et très attrayant pour des entreprises actives dans l'agroalimentaire. Avec ces propos, la commission remercie encore M. Olivier Curty, commissaire du Gouvernement, et les représentants de l'Etat qui ont répondu à toutes les questions posées, soit M. Aegerter, secrétaire général, M. Stanislas Rück, M. Aloys Lauper et M. Perlotto, directeur de l'Etablissement cantonal de promotion foncière, et M. Patrick Pugin qui a parfaitement organisé les travaux de la commission.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Wir haben es gesehen, die Covid-Krise hat unserer Wirtschaft wirklich sehr schwer zugesetzt. Sie wissen auch, dass gewisse Branchen sehr stark betroffen sind und Jahre brauchen werden, um sich wieder zu erholen.

Der Lebensmittelbereich hat hingegen aufgrund seines strategischen Charakters besser standgehalten. Darüber sind wir natürlich unheimlich froh, denn er deckt - und Sie wissen das - rund 20 Prozent der Arbeitsplätze in unserem Kanton ab.

Man könnte somit sagen, dass der Lebensmittelbereich ein Pfeiler unserer Wirtschaft ist. Er hat eine stabilisierende Wirkung und macht den Kanton somit weniger anfällig auf Konjunkturschwankungen. Wir haben das kürzlich in einer Studie des SECO und auch der UBS gesehen.

Cette filière agroalimentaire dispose d'un très fort potentiel de développement dans notre canton. Je mentionne la croissance démographique, la sécurité alimentaire, la nutrition personnalisée, les alicaments, l'exploitation de la biomasse pour l'énergie ou la création de nouveaux matériaux. Les besoins et les techniques sont donc en train d'évoluer et ouvrent évidemment ici de vastes perspectives pour notre économie et pour nos entreprises.

L'achat et, surtout, la valorisation du site de St-Aubin s'inscrivent dans notre stratégie pour faire du canton de Fribourg - je le souligne vraiment - le leader suisse de l'agroalimentaire de demain. C'est ambitieux, mais je suis persuadé qu'on peut y arriver. Un développement qui doit donc nous permettre de faire monter en gamme l'ensemble des créneaux de ce secteur en termes de valeur ajoutée. Mesdames et Messieurs les Député-e-s, cette stratégie de développement économique de la filière agroalimentaire fribourgeoise s'appuie sur du solide. On aura tout à l'heure l'occasion de discuter de cette stratégie de développement économique au point 4 de l'ordre du jour.

Vous savez aussi que le canton de Fribourg accueille quelques-uns des plus grands noms de l'industrie agroalimentaire suisse, voire internationale. Il regroupe une très forte densité d'exploitations agricoles et PME de haut niveau dans ce secteur et, M. le Rapporteur l'a dit, il abrite aussi des instituts de formation et de recherche de premier ordre, soit le campus Grangeneuve, l'Agroscope, Plastics Innovation Competence Center, l'Institut Adolphe Merkle aussi, puis finalement le Cluster Food and Nutrition. Donc, c'est un des trois clusters dédiés à l'agroalimentaire en Suisse. A propos d'Agroscope, je tiens quand même à rappeler que le site de Posieux va bientôt passer de 130 à 450 collaborateurs, avec évidemment des agronomes, des biologistes, des chimistes, des environnementalistes, des économistes et j'en passe. Ce réseau constitue donc une somme de savoirs et des savoir-faire uniques en son genre, dans un secteur devenu un enjeu de société. Et c'est exactement là que le campus agricole de St-Aubin prend tout son sens. Sa situation exceptionnelle et sa configuration unique en font une nouvelle offre sans équivalent dans le pays. Je rappelle aussi que le site dispose en effet de 100 ha de terrains agricoles et de 25 ha en zone industrielle, le tout avec un accès à l'autoroute à proximité. Actuellement aussi, vous l'avez lu, il abrite déjà 11 start-up et PME.

Die Aufwertung des AgriCo-Campus wird in vier Etappen vollzogen, die bis ins Jahr 2034 reichen und ein Gesamtinvestitionsvolumen von nahezu 100 Millionen Franken erfordern werden. Langfristiges Ziel ist es, rund 1600 Arbeitsplätze zu schaffen.

Eine Zahl von Investitionen wurde bereits getätigt. Dazu zählt natürlich als erstes der Geländekauf im Jahre 2017 für rund 20 Millionen Franken.

De même, le Conseil d'Etat a décidé, le 8 octobre dernier, une enveloppe globale de 4 millions, pour l'assainissement de l'aménagement du bâtiment administratif 1701. Ce bâtiment sera d'ailleurs inauguré cet automne.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre 2020, c'est l'Etablissement cantonal de promotion foncière active, avec son nouveau directeur, qui pilotera la valorisation du campus. Conformément à l'engagement du Gouvernement en matière de développement durable, je tiens aussi à relever qu'un concept énergétique prévoit d'utiliser la centrale énergétique existante et de remplacer les trois chaudières à gaz par des énergies renouvelables à 100 %. Mesdames et Messieurs, le décret sur lequel vous vous prononcez aujourd'hui permettra de finaliser cette première étape de valorisation du site, qui s'étend donc jusqu'à la fin 2021. Nous aurons alors assaini tous les bâtiments protégés, ce qui permettra de mettre, comme cela a été dit, environ 150 places de travail à disposition.

J'aimerais vraiment terminer cette étape avant le transfert des terrains à l'ECPF, objet que vous allez discuter prochainement, probablement l'année prochaine au Grand Conseil. Autrement dit, il n'y aura plus d'hypothèque sur ces immeubles. Donc, lors du transfert des terrains, tous les bâtiments à assainir auront été assainis et j'espère évidemment qu'il n'y aura pas d'autre surprise sur le site, c'est important. Donc, le besoin en financement s'élève à un peu plus de 21,7 millions de frs. Le gros morceau, cela a été dit, c'est bien sûr ce bâtiment 1710, donc le coût s'élève à près de 15 millions de frs, mais il faut quand même relever qu'il offre quelque 4000 m<sup>2</sup> de surface au sol, donc 2600 m<sup>2</sup> de surface utile abritant surtout les laboratoires. Ce bâtiment 1710, avec ces laboratoires, représente vraiment le coeur battant du site; M. Lauper l'a aussi très bien expliqué lors de la présentation à la commission parlementaire.

Des discussions avec les responsables du Service des biens culturels ont été menées sur la protection du site, bien évidemment, qui a finalement été réduite, comme le rapporteur l'a très bien expliqué. La protection de certains bâtiments a donc été levée, ce qui correspond à la moitié de la surface initialement protégée. Je rappelle quand même que c'est un site d'importance nationale et je pense qu'on a extrêmement bien travaillé avec le Service des biens culturels.

Finalement, la protection de l'aménagement intérieur des bâtiments a aussi été abandonnée. Les mesures de protection du site n'ont pas été l'objet d'oppositions durant la mise en consultation du PAL et ses dispositions, il faut le dire aujourd'hui, sont donc entrées en force, les bâtiments restants sont protégés. Il ne reste en fait que deux groupes de bâtiments protégés et les coûts de rénovation ont été estimés au plus juste, heureusement, grâce à l'expérience qu'on a actuellement sur le site, que nous avons acquise avec la réalisation du premier petit bâtiment, le bâtiment administratif que je viens de citer.

Maintenant vous allez intervenir et vous allez dire que les coûts sont élevés. Vous avez raison, les coûts sont vraiment élevés, notamment pour la rénovation de ces toits. Mais, il ne faut pas oublier que la restauration de ces bâtiments est rendue très complexe, surtout par les exigences de mises à jour normatives. Donc, le bilan énergétique pèse particulièrement lourd. Il n'en reste pas moins que oui, ces coûts de rénovation liés à la nature et à la protection des bâtiments sont très élevés, mais seulement si on les prend de manière isolée.

Ich möchte noch einmal betonen, dass der Lebensmittelbereich über ein bemerkenswertes Entwicklungspotential verfügt. Die Bedürfnisse und die Technik entwickeln sich schnell. Ausserdem ist er jetzt schon ein Pfeiler unserer Wirtschaft und verschafft uns dadurch einen bedeutenden Wettbewerbsvorteil auf Landesebene. Den müssen wir heute ausspielen.

A Saint-Aubin, la configuration du site représente une offre sans équivalent dans notre pays. Nous devons en profiter, pour soutenir notre économie en général et développer notre filière agroalimentaire en particulier. Cela implique évidemment le développement d'un écosystème innovant, performant, qui permette de faire monter en grade l'ensemble des créneaux de ce secteur en termes de valeur ajoutée.

C'est ainsi que nous nous donnons les moyens de faire du canton le leader suisse de l'agroalimentaire de demain. Ce n'est pas pour rien que le Directeur des institutions est là aujourd'hui aussi. Il s'agit également d'assumer nos responsabilités en tant que propriétaire du site, puisqu'il nous incombe de le valoriser. Donc, le message a été présenté au Conseil d'Etat le 24 juin 2020, à la Commission des finances et de gestion et à la commission parlementaire en juillet dernier. Toutes ces instances ont adopté le décret qui vous est soumis aujourd'hui, avec une belle unanimité de la commission parlementaire. Par conséquent, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à adopter le présent projet de décret.

**Brodard Claude** (*PLR/FDP, SC*). En présence de M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty, de M. le Secrétaire général Christophe Aegerter et de M. le Directeur d'Etablissement cantonal de promotion foncière, Giancarlo Perotto, la Commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour l'examen du décret en question, relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement au vu des investissements sur les bâtiments du site industriel AgriCo.

Au terme de nos délibérations, notre Commission a estimé nécessaire d'assainir le site dans son intégralité, bien que le coût d'assainissement des bâtiments protégés ait été jugé par l'un ou l'autre député très, voire trop élevé.

Au nom de la majorité de la CFG, je vous recommande donc, sous l'angle financier, d'accepter le décret présenté par le Conseil d'Etat et ainsi de poursuivre le développement du site AgriCo de St-Aubin.

**Péclard Cédric** (*VCG/MLG, BR*). Mon lien d'intérêt: je suis co-proprétaire de la société anonyme Hirsiger & Péclard, active dans le domaine de la géomatique, intervenant parfois dans le secteur concerné. J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche. Notre groupe a pris connaissance de ce décret avec un grand intérêt et en a longuement débattu. Conclusion de nos débats: ce décret ne nous satisfait pas, raison pour laquelle nous demandons son renvoi.

Nous ne voulons pas remettre en question la dynamique que le Conseil d'Etat met dans la promotion de ce site, bien au contraire, mais la pierre d'achoppement est la protection de certains bâtiments, particulièrement le 1710, dont le coût d'assainissement du toit est exorbitant et ne se justifie pas. On a vraiment l'impression que l'on s'acharne sur la sauvegarde de ces fameux U, qui ne sont que témoins d'une aire agro-chimique dont les aboutissants ne sont pas très heureux. De plus, nous ne pouvons qu'apporter notre scepticisme quant à l'efficacité de leur assainissement. Techniquement c'est très compliqué et les surfaces à traiter sont énormes vu leur forme. A la visite du site, on a quand même l'impression, excusez-moi du terme, d'un certain bricolage.

De plus, quelles sont véritablement les garanties d'efficacité thermique et de la pérennité de l'étanchéité? L'esthétique de ces U, pour autant qu'il y en ait une, est dénaturée par la couverture d'une étanchéité noire, alors que les vues aériennes nous les montrent aujourd'hui d'un blanc étincelant! Je pourrais comprendre la sauvegarde du style de ces toits s'ils étaient changés par de nouveaux U construits avec la technologie d'aujourd'hui, répondant aux standards énergétiques. On peut également s'interroger sur la nature des matériaux utilisés pour la réalisation de cette étanchéité, dont la consistance n'inspire pas l'esprit de durabilité.

Nous sommes ici dans un pôle économique ciblé agro-alimentaire et ce n'est pas par son affectation qu'elle ne doit pas démontrer et inspirer l'innovation et la technologie. Nous sommes en 2020, à un tournant d'une économie et d'un développement durable et de responsabilité énergétique, ce que ce décret ne nous permet pas aujourd'hui d'assurer.

On attend également de ce pôle qu'il offre une des meilleures visibilités et attractivités. Que vont penser les entrepreneurs visiteurs quand ils découvriront des bâtiments des années 70, des plafonds lourds et pesants? Est-ce que c'est vraiment cela que l'on veut? Aujourd'hui, une bonne partie de cette assemblée est imbibée par ce genre de constructions, mais que vont penser les futures générations à leur découverte?

Il nous manque également dans ce projet un concept global énergétique intégrant les bâtiments existants. On attend une réflexion intégrale sur l'ensemble du site industriel Agrico. Aujourd'hui, on tend à un développement durable et responsable, à une économie circulaire. Nous regrettons vivement que ce bâtiment 1710 sera complètement décalé, techniquement, esthétiquement et d'un autre monde. Nous estimons que la sauvegarde des bâtiments témoins 1701 et 1720 serait suffisante.

J'aimerais également que le commissaire du Gouvernement nous donne l'assurance que les futurs nouveaux bâtiments construits aux abords de ces bâtiments protégés ne seront pas impactés par des restrictions spéciales, ce qui est en l'occurrence monnaie courante dans la pratique du SBC.

Finalement, dans ce monde de protection, on se rassure aujourd'hui de savoir qui fait la pluie et le beau temps. A quoi bon nous soumettre des crédits si nous devons rester sans voix? Ou alors trouvons un petit lapin sympathique qui nous sorte d'un chapeau magique ces montants consacrés au patrimoine.

Au vu de ces considérations, notre groupe demande donc le renvoi de ce décret et de revenir avec un projet qui tient la route, en accord avec un développement durable et d'énergie responsable.

**Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR).** Tout d'abord, mon lien d'intérêt: j'étais membre de la commission lors de l'achat d'Elanco et, dans mes souvenirs, c'était déjà M. Schoenenweid qui en était président. Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance et a longuement débattu le décret qui nous est proposé ce matin.

Premièrement, notre groupe reconnaît, à une grande majorité, les besoins en investissements sur le site AgriCo. Ce site a été acheté et il est donc normal d'y investir pour permettre à de nouvelles entreprises de venir s'y implanter et donc, comme l'a dit M. le Commissaire du Gouvernement, d'y créer des emplois.

Quelques points dérangent malgré tout la majorité de notre groupe: M. le Commissaire du Gouvernement, ne faites pas un Bluefactory bis. Cela a été dit lors de la séance de la commission, notre canton ne peut pas se le permettre. Ne faites pas les mêmes erreurs! Selon notre groupe, les investissements devraient être faits en fonction des entreprises intéressées et non pas l'inverse.

Concernant le décret qui nous est proposé, refaire, pardon, rénover grossièrement des bâtiments bas de plafonds, pas pratiques et qui ne pourront de toute façon pas, à terme, rivaliser avec de nouvelles construction, des bâtiments soi-disant Minergie après rénovation, nous laisse sceptiques.

Mesdames et Messieurs, quelle entreprise restera dans quelques années dans des locaux refaits, alors que pour des prix certainement très corrects elle pourra trouver et occuper des structures neuves qui seront avoisinantes? Nous faisons fausse route. Selon notre groupe, il est urgent de transférer ces terrains à l'Etablissement de promotion foncière active, qui devra, elle, définir les besoins. Cela évitera d'investir des montants importants pour suivre les lubies du Service des biens culturels. Notre groupe constate que quand ce Service commande, eh bien le Conseil d'Etat obéit. Hélas. M. le Commissaire l'a dit, en 1970, ces bâtiments étaient peut-être à la pointe. M. le Commissaire, nous sommes 50 ans plus tard. Ces bâtiments ne sont plus à la pointe, y compris les toitures. Nous ne contestons pas le besoin de garder certains témoins de l'histoire mais, Mesdames et Messieurs, il faut une pesée des intérêts, qu'ils soient financiers ou qu'ils prennent en compte les objectifs d'occupation des locaux à moyen et long termes.

Vous l'avez compris, notre groupe soutiendra en grande majorité les amendements de notre collègue Chassot qui, pour nous, sont un excellent équilibre entre conservation du patrimoine et intérêt public et ne jettent pas de l'argent public par les fenêtres. Concernant la demande de renvoi du Groupe Vert Centre Gauche, notre groupe est divisé.

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** Le groupe libéral radical a bien étudié le message sur ce projet. Celui-ci est complet et, sur le fond, notre groupe soutient les démarches ainsi que ce projet. Nous avons dit oui à l'achat du site et qui dit oui à l'achat, dit oui à la valorisation. La discussion que nous avons eue dans le groupe a porté sur les bâtiments protégés. Nous sommes conscients que la décision du Service des biens culturels est quasi sacro-sainte. Malgré ce constat, une partie de mon groupe souhaite que le bâtiment 1710 soit sorti de cette protection. La gestion énergétique, les bâtiments moches et pas beaux dans le paysage, trop chers à rénover et à entretenir sont les arguments principaux de cette partie de mon groupe. Ceux qui soutiennent le projet du Conseil d'Etat et de la commission mettent en avant qu'aller contre le Service des biens culturels induirait un retard du projet éventuellement de plusieurs années, sans garantie d'avoir gain de cause. De plus, le site tel quel est déjà approuvé dans le PAL de St-Aubin et, last but not least, l'accueil de l'unité de recherche Swiss Quality Tasting Service (SQTS) du groupe Migros, serait probablement remis en cause. Ce groupe s'installera sur 1400 m<sup>2</sup> dans ce bâtiment 1710.

Permettez-moi encore une petite parenthèse à titre privé. Vous le savez, l'agriculture a aujourd'hui supporté beaucoup de critiques. Mais je vous rappelle que des produits phytosanitaires qui nous posent aujourd'hui beaucoup de problèmes étaient développés sur des sites comme celui de St-Aubin dans les années 1960 à 1980. Cela témoigne d'une époque après-guerre où une pensée scientifique voulait que tout soit possible. Cela témoigne aussi, concernant le style architectural, qu'on n'avait pas pris les mesures énergétiques adéquates qu'on nous impose aujourd'hui à juste titre. Le mazout était quasiment gratuit et cela ne jouait aucun rôle si on brûlait plus ou moins. Pour moi, vous l'avez compris, effacer cette partie m'aurait aussi plu. Par contre, je me laisse convaincre de laisser une petite partie de l'histoire, aussi architecturale, comme témoin de cette époque, pour ne pas tomber dans les mêmes travers à l'avenir.

Je vous remercie de votre attention et, pour résumer, je vais quand même vous dire qu'une courte majorité de mon groupe vous invite à soutenir ce décret tel qu'il est proposé par le Conseil d'Etat.

**Senti Julia (PS/SP, LA).** Meine Interessenbindung: Ich war ebenfalls bereits Mitglied der Kommission im Jahre 2017, als das Terrain gekauft wurde.

Als Mitglied der Kommission, welche den Verpflichtungskredit für die Renovation beziehungsweise Transformation von fünf bestehenden Gebäuden auf dem Industriegelände AgriCo in Saint-Aubin unter die Lupe genommen hat, erlaube ich mir, auch im Namen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei, Stellung zu nehmen. Wenn wir von AgriCo sprechen, dann sprechen von:

- > 980 000 Quadratmetern, also fast einer Million Quadratmetern, Landwirtschaftszone;
- > und von 265 000 Quadratmetern, also rund einer Viertelmillion Quadratmetern, Arbeitszone, davon sind 150 000 Quadratmeter – also fast die Hälfte der Arbeitszone - bebaubare Fläche mit 8000 Quadratmetern – also rund 1/19tel -, die schon bebaut sind.

Für die erste Etappe, welche die Transformation eines der bestehenden Gebäude sowie die Renovation von vier bestehenden Gebäuden beinhaltet, wird ein Verpflichtungskredit in der Höhe von 21 760 000 Franken beantragt, welchem die Kommission nach insgesamt 4,5 Stunden Kommissionssitzung zugestimmt hat - einstimmig. Schon beim Kauf der Parzelle vor rund drei Jahren war klar, dass man nicht um den Kulturgüterschutz herumkommen wird, was natürlich wichtig ist. Indes hat sich die Kommission vor allem mit der Frage befasst, zu welchem Preis es sich lohnt, die geschützten Konstruktionen zu renovieren. Denn die Kosten sind ohne Zweifel höher als der aus unerklärlichen Gründen nicht mehr bestehende Siloturm, welcher ebenfalls ein idealer und erhaltbarer Zeuge der aus den 70er Jahren stammenden Bauten der Architekten Zweifel und Strickler dargestellt hätte.

Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei wird das Dekret unterstützen und lädt Sie ein, dem Verpflichtungskredit in seiner Gesamtheit zuzustimmen. Wir möchten AgriCo unterstützen und vorantreiben und insbesondere die schon interessierten und eingemieteten Unternehmen, wie etwa die Migros, nicht vergraulen. Zudem möchten wir keine herumstehenden aber unter Kulturgüterschutz stehenden Ruinengebäude, die der Staat auch bei einer Nichtunterstützung des Kredits zu erhalten hätte und die somit auch dann Kosten generieren würden.

Es mag fraglich wirken, wieso diese Gebäude unter Kulturgüterschutz gestellt wurden. Aber gemäss Erklärungen, welche die Kommission direkt in einer ausführlichen Präsentation vom Kulturgüteramt erhalten hat, stellen sie wichtige Zeugen der Zeit dar. Und erlauben Sie mir die Bemerkung, nicht jedes Kulturgut sieht aus wie eine Kathedrale.

Auf was ich noch hinweisen möchte, ist die momentan ungenügende Anbindung des Campus an den öffentlichen Verkehr. So besteht momentan keine Buslinie, mit welcher man AgriCo direkt erreichen kann, dies ist einzig mit dem Auto oder Velo (von Murten aus waren es gute 15 km) möglich. Wir bitten Sie, Herr Staatsrat Curty, diesen Punkt als prioritär in die weitere Planung einzubeziehen.

Die Rückweisung werden wir nicht unterstützen können, weil dies das gesamte Projekt verzögern würde, was wir nicht als ideal ansehen. Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei tritt somit auf das Thema ein und wird dem Kredit grossmehrheitlich zustimmen.

**Ballmer Mirjam** (VCG/MLG, SC). Je dois dire que je suis déçue. A mon avis, c'était une décision sage du canton de Fribourg d'acheter ce terrain avec l'intention de le développer pour l'économie et pour créer de l'emploi. Je soutiens la démarche sur le principe. C'est une occasion pas unique, mais quand même rare et il faut en faire quelque chose d'intelligent et tourné vers le futur.

Maintenant, on reçoit un décret qui investit une grande partie de l'argent dans la rénovation de toits qui sont apparemment dignes de protection. Je suis d'accord que ça a sa légitimité et son importance. Mais il faut quand même garder un peu les proportions. Pour un développement durable de notre économie - quelque chose que vous, Monsieur le Conseiller d'Etat, n'oubliez pas de répéter à chaque occasion - ça ne me suffit pas.

Wir haben eine Coronakrise, die uns aufzeigt, dass wir nicht einfach weitermachen können, wie bisher. Wir haben eine verabschiedete Rechnung 2019, die uns einen ziemlichen Spielraum gibt, und wir haben Flächen, die dem Kanton gehören, auf denen er bestimmt, was passiert. Worauf warten wir also noch?

Wir können uns schon noch viele weitere Jahre hinter der Angst vor Rekursen oder sonstigen Entschuldigungen verstecken. Aber dann muss aus meiner Sicht der Kanton Freiburg aufhören zu behaupten, er sei so innovativ und zukunftsgerichtet.

Ich habe bereits in der Kommission gesagt, dass eine konventionelle Entwicklung eines solchen Standorts einfach nicht mehr reicht. Was soll daran innovativ sein, wenn Dutzende oder hunderte Arbeitnehmende künftig mit dem Auto nach Saint-Aubin pendeln? Was soll daran innovativ sein, wenn man in der jetzigen Phase noch nicht einmal richtig nachgedacht hat über ein Energiekonzept, über Regenwassersammlung, über Kreislaufsysteme, in welchen die Firmen untereinander von Synergien bei Materialien, Energieverbrauch, etc. profitieren können? Das ist eine simple Standortentwicklung, wie wir sie seit Jahrzehnten kennen und machen.

Wenn ich einem Dekret über mehr als 20 Millionen Franken für diese Arealentwicklung zustimmen soll, will ich nicht nur auf den Nutzungsplan, den PAC, vertröstet werden. Ich erwarte, dass man uns mindestens schon etwas konkretere Pläne dazu vorlegt, wie man das nachhaltig – gemäss unserem Wirtschaftsförderungsgesetz - entwickeln will.

Ich habe kein Vertrauen in leere Worte zur Nachhaltigkeit. Ich habe in diesem Bereich schon viele schöne Worte gehört, wir werden später noch über die neue Wirtschaftsstrategie des Kantons sprechen. Da geht es genau in die gleiche Richtung. Was wir brauchen, sind Taten, wenn sich die Gelegenheit dazu ergibt. Hier haben Sie sie, und ich bitte Sie, sie zu ergreifen. Irgendwo und irgendwann muss man anfangen.

Je vous prie de soutenir le renvoi demandé par mon collègue Cédric Péclard - qui est soutenu par presque tout le groupe - pour que le Conseil d'Etat ait l'occasion de revenir avec un projet plus concret, qui montre comment le développement durable peut être réalisé.

**Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR).** Je déclare mes liens d'intérêts: en 2017, j'étais membre de la commission chargée d'examiner le projet de décret d'acquisition des immeubles de la société Elanco, et cette année, membre de la commission qui a étudié le projet de décret qui nous est soumis aujourd'hui. Je m'exprime au nom du groupe PDC et, dans un deuxième temps, en mon nom personnel.

Le développement du site AgriCo est planifié en quatre étapes, comprises entre les années 2017 et 2034, pour un total d'investissements de 95 millions de frs. Avec ses 26 mois, la première étape qui concerne le présent décret représente 28 % du coût estimé. Le poste principal de ces travaux d'assainissement est l'assainissement des toitures, pour un montant de 8,4 millions de frs.

La mise sous protection des bâtiments par le Service des biens culturels fut source d'inquiétude et de nombreuses questions et interrogations de la part des membres de la commission. Lors de notre deuxième séance, le Service des biens culturels nous a expliqué de manière approfondie le bien-fondé de cette démarche de protection. MM. Rück et Lauper ont sûrement été fort convaincants, car la commission vous propose à l'unanimité de ses membres d'accepter ce projet de décret selon la proposition initiale du Conseil d'Etat. Le groupe démocrate-chrétien, dans sa majorité des  $\frac{3}{4}$  de ses membres, vous recommande de suivre la commission en acceptant ce décret.

A titre personnel maintenant, j'ai défendu une position minoritaire. Sensible à la préservation d'un témoin du patrimoine contemporain des années 1970, j'ai pu, en me faisant violence, reconnaître la cohérence de la préservation des trois bâtiments 1701 (accueil et bureaux), 1710 (laboratoires et centrale énergétique) et 1720 (cantine) sis dans le même périmètre et formant un ensemble ordonné.

Par contre, exaspéré par le coût faramineux de ces rénovations de toitures en particulier, j'ai tenté par un amendement de soustraire les bâtiments 1741 et 1742 de ce décret, pour réaliser une économie de 3,2 millions de frs. Et ceci pour deux raisons: premièrement ces deux petits bâtiments sont désolidarisés de l'ensemble précédemment décrit; deuxièmement, situés à proximité immédiate du futur projet d'une tour de bureaux de 40 mètres en remplacement de l'ancien silo, tour censée redonner l'identité originelle du site, ces deux bâtiments pourraient entraver cette future réalisation.

Les amendements de notre collègue Claude Chassot, s'ils sont bien intentionnés, ne me convainquent pas, car ils sont trop en porte-à-faux avec les décisions de la commission.

Je conclus par une question et deux remarques. Lors de notre première séance de commission, M. Giancarlo Perotto, directeur de l'Etablissement cantonal de promotion foncière, nous a assurés que le contrat avec l'entreprise SQTS devrait être finalisé et signé avant le passage de ce décret devant le Grand Conseil. Ce contrat est-il désormais signé? Ce décret et ce débat nous prouvent une fois de plus que nous avons des soucis de pays et de canton riches, le Service des biens culturels étant un Etat dans l'Etat disposant et usant de droits régaliens!

Les divers éléments exposés dans mon intervention ne me permettent ni de soutenir, ni de m'opposer à ce décret. Je vais en signe de protestation m'abstenir! Un acte rare!

**Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC).** L'Etat a les mêmes droits que tous les citoyens, mais il a aussi les mêmes devoirs. Et là, c'est le devoir d'entretenir ces bâtiments protégés. Une personne qui a acheté ou qui possède une ferme, qui a une grande borne qui traverse toute celle-ci, pensez-vous que ce n'est pas une contrainte de maintenir une telle borne lorsqu'elle transforme sa maison et qu'elle la transforme en appartements. C'est une immense contrainte. Ce n'est qu'une question de proportionnalité. L'Etat a un grand bâtiment, qui a une grande valeur et, proportionnellement, il doit entretenir ce qui est protégé dans son propre bâtiment, comme le fait un privé. On a de nombreuses maisons de maître dans le canton de Fribourg, qui pourraient être passablement transformées si elle n'avaient pas de protection. Elles sont protégées et c'est une grande charge pour le propriétaire de maintenir cette protection. L'Etat est contraint de respecter les règles de protection pour ses propres bâtiments. Il y a une exception et ce n'est pas le Grand Conseil qui peut faire cette exception, c'est le Conseil d'Etat qui a la possibilité de le faire. Le Grand Conseil peut ne pas donner les moyens au Conseil d'Etat de transformer le bâtiment, mais ça ne veut



pas dire que c'est pour cette raison-là que le bâtiment ne sera pas protégé. Le Conseil d'Etat a la possibilité de supprimer une protection lorsqu'il y a une pesée d'intérêts importante, mais pas pour la protection même. C'est-à-dire, par rapport à d'autres projets d'importance qui pourraient être faits. Je parle de certains endroits en ville de Fribourg où la valeur du terrain est immense. On pourrait créer plusieurs centaines d'emplois au centre-ville, on pourrait comprendre qu'avec la pesée d'intérêts le Conseil d'Etat utilise la possibilité qu'il a. Par contre, il serait absolument incompréhensible qu'il utilise cette possibilité-là, dans la Broye, où finalement il y a du terrain pour faire la même chose qu'on aimerait faire sur ce même bâtiment. En outre l'amendement qui est déposé propose d'enlever le toit qui est protégé, tout en laissant ce qu'il y a dessous qui n'est pas protégé et qui est dans un état qui n'est vraiment pas terrible et qui serait inutilisable et contraignant pour les prochains projets qui pourraient être faits. Donc, l'amendement est encore plus mauvais que finalement la destruction du bâtiment.

Personnellement, je soutiendrai le projet tel qu'il a été déposé, parce que l'Etat doit respecter, comme nous, comme tous les citoyens, les règles qui sont établies. La question que je pose aussi: si le bâtiment n'avait pas été protégé et qu'on le supprimait comme l'aimeraient certains, est-ce que dans cette zone-là, à l'extérieur du village, complètement isolé, ce terrain serait resté en zone industrielle? Il faut savoir qu'on a une grande partie de ce terrain qui est plat, qui serait considéré comme bonne terre agricole pour une autre commune. Finalement, cette zone-là a pu demeurer comme telle parce qu'il y avait ce bâtiment qui était protégé. Donc là j'ai une question: est-ce qu'il y aurait un changement d'affectation de ce terrain si on avait supprimé, dès le départ, ces bâtiments dans cette zone-là?

**Mutter Christa (VCG/MLG, FV).** Je parle en mon nom personnel. Mes liens d'intérêts pour ce projet: je suis au comité de l'association Solarspar, qui fait notamment du photovoltaïque sur les toits plats et, pendant des décennies, j'ai été membre du comité de Pro Fribourg, qui agit notamment dans le domaine de l'énergie, mais aussi dans la protection des monuments. Je pense que mes liens d'intérêts montrent bien combien on peut être tiraillé dans ce projet entre ce qu'on qualifierait de futuriste et le besoin de protection. Je pense qu'on a aujourd'hui des spécialistes dans le domaine qui arrivent à combiner les deux.

Je parle en mon nom personnel parce que je m'oppose, avec toute l'amitié que je leur porte, à mes collègues Cédric Péclard et Claude Chassot. Je trouve qu'à Fribourg on a supprimé beaucoup de témoins du passé et on s'en est mordu les doigts peut-être 10 années après. Un exemple: la brasserie Beauregard, qui a été détruite dans les années 80-90 et qu'on aimerait bien avoir aujourd'hui comme témoin d'un passé industriel qu'on a méprisé il y a 20 années encore. Je crains fort que si on ne protège pas aujourd'hui, dans l'intégralité, ce qu'on peut encore protéger, on va le regretter dans 10-20 ans. Ma société, par exemple, a intégré des cellules photovoltaïques sur une halle industrielle dans le canton de Lucerne qu'ici on qualifierait des années 60. Ici il y aurait certainement quelques-uns qui trouveraient que c'est quelque chose qui est moche, qu'on ne peut pas assainir.

Donc, moi je suis pour respecter la protection intégrale de ces toits et je soutiendrai la version du Conseil d'Etat. Je pense, et là je soutiens notamment les interventions de mes collègues Mirjam Ballmer et Julia Senti, qu'une desserte en transport public dès qu'il y a des places de travail qui se réalisent, ne serait pas souhaitable mais obligatoire, selon le plan d'aménagement. C'est un élément qu'on doit intégrer dans le projet. Les besoins d'assainissement dans la meilleure formule possible, on peut aussi les intégrer dans le projet. Je pense qu'il faut prendre les bonnes personnalités pour réaliser ce travail. Des bâtiments rénovés sont aujourd'hui prisés aussi par des gens qui travaillent. Je ne pense pas que les gens veulent absolument travailler dans un bâtiment flambant neuf. Quand vous regardez le marché des entreprises, elles cherchent aussi quelque chose de spécial. Là, on a, dans un district qui réclame des places de travail, une zone tout à fait extraordinaire pour laquelle le Fonds de politique foncière active a été entre autres créé et accepté. Je soutiens donc ce projet dans la version du Conseil d'Etat, approuvée par la commission.

**Boschung Bruno (PDC/CVP, SE).** Ich bin sehr erstaunt über die negative Dynamik gegenüber diesem Projekt, gegenüber dieser Vorlage, die seit den Kommissionsdiskussionen bis heute herrscht.

Ich weiss nicht, was da passiert ist. Wir haben in beiden Kommissionen Diskussionen geführt und beide Diskussionen haben diesem Projekt grundsätzlich zugestimmt, vielleicht nicht überall einstimmig und auch mit einiger Kritik.

Das ist für mich sehr erstaunlich und ich möchte hier zuerst an die Adresse von Mitte-Links-Grün, das zurückweisen will, sagen: Wenn wir aus jedem Projekt, welches wir im Rahmen der aktiven Bodenpolitik weiterentwickeln wollen, die perfekte eierlegende Wollmilchsau machen wollen, in energetischer oder öV-technischer Hinsicht - gewisses Verständnis habe ich schon -, dann werden wir mit unseren Projekten in diesem Konzept keinen Schritt weiterkommen in den nächsten Jahren bezüglich der aktiven Bodenpolitik.

Man muss versuchen, gute Lösungen zu finden, aber, wenn wir überall die Perfektion suchen, dann können wir heute aufhören mit dieser aktiven Bodenpolitik.

Au niveau de l'amendement qu'il est prévu de déposer, il s'agit plutôt d'une attaque vis-à-vis ou envers le Service des biens culturels. Mesdames et Messieurs, est-ce que c'est vraiment le bon moment de s'attaquer au Service des biens culturels, qui suit tout simplement la législation en cours? Si nous ne sommes plus d'accord avec la pratique de ce Service, il faut déposer une motion pour changer ou adapter la loi sur les biens culturels. Je suis un des premiers qui va soutenir cela. Mais il ne faut

pas bloquer aujourd'hui des projets d'investissement dans le cadre de la politique foncière active. Alors, je vous prie de ne pas suivre la proposition du groupe Vert Centre Gauche et d'entrer en matière et de suivre le projet comme il a été présenté par le Conseil d'Etat et approuvé par les deux commissions.

**Hänni-Fischer Bernadette** (*PS/SP, LA*). Ich war ebenfalls Mitglied der Kommission und habe die ganze Diskussion von A bis Z miterlebt.

Die Kommission, bestehend aus 11 Mitgliedern – wie normal immer aus allen Parteien –, hat sich in zwei Sitzungen getroffen und hat das Projekt grundlegend diskutiert und besprochen. Für die Zweifel und Fragen, die heute schon genannt wurden und die auch in der Kommission erhoben wurden, hat der Kommissionspräsident zusätzlich das Kulturgüteramt für eine neue Sitzung eingeladen, um den Mitgliedern die Fragen der Unterschutzstellung genauer zu erläutern. Herr Lauper vom Kulturgüteramt hat dies mit sehr vielen guten Argumenten und überzeugend gemacht. Wir liessen uns überzeugen. Am Schluss der beiden Sitzungen hat die Kommission dem Dekret einstimmig zugestimmt.

Man hat - und das dünkt mich sehr wichtig - die grosse Dynamik gespürt, die auf dem Gebiet von Saint-Aubin heute herrscht. Die Ziele bezüglich der Umwelt, der Energie, die diesbezüglichen Synergien, die auszuschöpfen sind und die in den Köpfen der Leute dort als wichtiges Ziel bereits bestehen, wurden genannt sowie auch die Möglichkeiten des Anschlusses an den öffentlichen Verkehr. Das muss ebenfalls gesagt werden.

Mit einem Nein zum Dekret würde diese Dynamik – nota bene mit einem neu eingestellten, sehr dynamischen und engagierten Direktor - gebrochen. Für den Kanton Freiburg aber wäre das schädlich. Für den Kanton ist Saint-Aubin enorm wichtig, die Wirtschaft kann hier neu Energie tanken – gerade nach der Covid-19-Phase - und ihren guten Ruf verbessern. Schliesslich geht das Geld, das wir für die Renovation ausgeben, in unsere Wirtschaft zurück.

In der Kommission waren wir alle überzeugt von der Güte des Projekts. Wir waren vor Ort und haben gestaunt, wie gut das begonnen hat mit der Renovation und wie gut die Verantwortlichen das überlegt und geplant haben. Mit diesen Worten lade ich alle ein, dem Dekret zuzustimmen.

**Doutaz Jean-Pierre** (*PDC/CVP, GR*). Je m'exprime en mon nom personnel. Mon lien d'intérêt: je suis président de la Commission cantonale des biens culturels.

Comme il a été dit, la construction du centre en question est reconnue comme la première des plus progressistes constructions d'après-guerre en Suisse, d'où son intérêt et son recensement. Malgré les années, il faut dire que la substance est en très bon état. La cherté mentionnée, des toitures en particulier, est essentiellement due à l'exigence et à l'application des aspects normatifs de 2020 et non à une substance, béton en particulier, en très mauvais état. Dans la mesure où les bâtiments recensés et sous protection patrimoniale doivent par nature conserver au maximum leur substance, ce qui fait totalement sens en la matière, il est, à juste titre ou pas, demandé dans le cadre d'une transformation de s'approcher le plus possible de ces exigences normatives, ce qui provoque, comme je l'ai dit, dans certains cas et celui-ci en particulier, des surcoûts.

Mesdames et Messieurs, en relation avec les investissements annoncés, environ 100 millions, et au potentiel de développement du site global - on parle d'entre 300 et 500 millions d'investissements sur ce site -, 3 ou 4 millions de réelle plus-value - car si on enlève le toit il faudra quand même bien en construire un autre - génèrent, à priori, entre 3 à 4 % de plus-value, si on se base sur 100 millions, 1 % si on se base sur 400 millions. En vaut-il la chandelle? Oui. Un patrimoine reconnu intéressant et représentatif d'une époque de l'histoire des hommes mérite-t-il cet engagement, si nous le jugeons ainsi? Je pense que oui. Cette situation était connue et annoncée lors de l'achat du site dans sa globalité et le vendeur en a tenu compte dans la fixation du prix.

J'ai entendu dans cette salle des personnes parler des lubies du Service des biens culturels, d'une sacro-sainte décision, d'un Etat dans l'Etat. Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, mais le travail et la mission du Service des biens culturels est cadré par la loi et vous, Mesdames et Messieurs, avez voté et imposé. Ce Service a collaboré à l'ensemble de la démarche. Il a préavisé favorablement l'abandon de bâtiments protégés et d'une certaine substance, dont pratiquement la moitié est reconnue d'intérêt national. Dans le maintien d'une substance, la cohérence de celle-ci dans l'espace est aussi importante. J'ai entendu des craintes ici ou là, qu'on ne pourrait pas construire ce que l'on veut autour pour garder cet espace. On doit le garder pour partie. Il doit être intégré dans l'espace, mais le maintien de la substance, la cohérence de celle-ci dans l'espace est aussi importante que la substance elle-même et, dans ce cas particulier, garder l'ensemble des quelques bâtiments restants fait tout à fait sens.

Si vous acceptez ces amendements, si vous refusez ce projet tel qu'il est présenté et qui est bon, vous allez, c'est sûr, rallonger de 2-3 ans ou de quelques années les procédures, dans la mesure où nous ne sommes pas seuls à protéger les bâtiments recensés. Les milieux concernés feront opposition. La Confédération devra peut-être aussi s'impliquer et nous allons prendre du retard. Mesdames et Messieurs, il faut avoir du courage. S'il a été décidé qu'un patrimoine doit être conservé, on doit

avoir le courage jusqu'au bout de le maintenir, tout ou partie, pour partie dans ce cas-là. Donc, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à suivre le projet initial du Conseil d'Etat et à refuser les amendements qui contrecarreraient cette situation.

**Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*). Je suis, évidemment comme vous, très sensible à la protection des vieilles pierres, du bâti, du patrimoine historique que nous devons absolument préserver, parce que c'est un témoin de notre histoire passée. Néanmoins, j'ai l'impression que, dans ce canton, nous avons une furieuse tendance à bien plus protéger les biens que les personnes et que l'intégrité corporelle des individus. Certes, il ne faut pas tout raser et tout démolir pour le plaisir de construire à neuf, de faire plus beau, plus moderne, plus performant, plus énergétique, plus agenda 21 et j'en passe et des meilleurs. Mais quand même, on peut et on doit se poser la question: lorsque l'on regarde une série de bâtiments, est-ce que toutes les verrous méritent vraiment une protection? Ici, c'est la question que je me pose: est-ce qu'on n'a pas été un peu trop loin, à coup de millions quand même, millions qui vont probablement manquer à l'économie ces prochaines années? J'estime alors qu'une réflexion là devrait s'imposer.

**Glasson Benoît** (*PLR/FDP, GR*). J'interviens à titre personnel. L'Etat de Fribourg a acquis des bâtiments protégés par le Service des biens culturels. Demander le déclassement de ces bâtiments, après leur achat en toute connaissance de cause, est l'oeuvre d'un promoteur immobilier motivé par l'appât du gain, mais ne doit pas être une manoeuvre de l'Etat. Ces bâtiments, que l'on peut trouver beaux ou pas, marquent une époque et un certain style d'architecture. La demande d'un déclassement fera l'objet de plusieurs oppositions, qui prolongeront le délai d'étude pour des travaux futurs. Une perte de temps a un coût auquel s'ajoute l'incertitude d'obtenir gain de cause devant un tribunal. Le maintien de ces bâtiments et leur transformation en vue d'une autre affectation est l'occasion de mettre à l'épreuve nos ingénieurs et nos architectes, afin qu'ils puissent, de par leur talent, justifier les coûts d'études onéreux que nous avons l'habitude de voter. Une autre habitude détestable que nous avons dans ce canton est le dépassement systématique du budget dans les constructions. Monsieur le Conseiller d'Etat, je travaille pour vous. Il sera beaucoup plus facile d'essayer de justifier le dépassement de budget d'une rénovation que d'un bâtiment neuf, car dépassement il y aura, vous ne savez pas faire sans. Par ces propos, je vous demande, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, de suivre l'avis de la commission et de refuser tout amendement ou renvoi.

**Morand Jacques** (*PLR/FDP, GR*). Nous sommes, à cette entrée en matière, en face d'une demande de renvoi. Celle-ci ne veut pas dire que nous sommes opposés au projet. Bien au contraire, le projet doit continuer et avancer sur la lignée pour arriver à avoir une finalité. Cependant, lors de l'achat du bâtiment, tous les groupes politiques étaient là et ont mis le doigt sur la question de la toiture et de la protection de celle-ci. Le député Boschung parlait d'une dynamique négative. Ce n'est pas une dynamique négative. C'est ici et aujourd'hui dans cette enceinte que les décisions se prennent. Elles doivent se voir pour le futur. Ce n'est pas une atteinte non plus contre le Service des biens culturels, qui fait son travail et on est contents de l'avoir, car il a sauvé pas mal de patrimoine. Mais là, la facture est trop lourde et il y a une grande pesée d'intérêts. Qu'on protège un patrimoine, qu'on en garde une partie, une partie seulement, je peux le soutenir, mais qu'on en garde autant, avec des conséquences importantes au niveau financier, pratique (hauteur du bâtiment), énergie - et on est tous là pour sauvegarder l'écologie -, c'est trop. Donc, le groupe libéral radical - je ne veux pas répéter tout ce que mes préopinants ont dit, il y a beaucoup de choses qui ont été dites et qui sont justes - vous demande de soutenir le renvoi du projet, de façon à ce qu'un nouveau projet nous soit présenté, modifié, en tenant compte de ces éléments.

**Schoenenweid André** (*PDC/CVP, FV*). Je vais essayer de résumer la situation, suite à ces nombreuses interventions qui allaient quelques fois à l'opposé l'une de l'autre.

M. Péclard, au nom du groupe Vert Centre Gauche, n'est pas satisfait de ce message, en particulier de la rénovation du bâtiment 1710, qui est le coeur de ce site de St-Aubin. C'est bien là le bâtiment où on aura les premiers contrats de location signés et c'est évidemment le plus grand et le plus coûteux. Par contre, M. Péclard, il n'a jamais été question de bricolage de l'étanchéité de cette toiture. Cette toiture fait partie de ce concept de construction contemporaine des années 1970 et, contrairement à ce qui a été dit, ces bâtiments ne sont pas des verrous. Ce sont vraiment des bâtiments qui ont été utilisés il y a encore quelque temps par des personnes qui travaillaient parfaitement dans ces bâtiments. Il est nécessaire et normal, après 50 ans, par rapport aux normes actuelles de construction, de la technique, de l'étanchéité du bâtiment d'assainir ces bâtiments. Il faut rappeler que ces bâtiments sont en béton, qui est un matériau naturel. Le Grand Conseil a voté les crédits pour le nouveau collège de Gambach, entièrement en béton, aussi avec des toitures plates où il y a également une étanchéité un peu similaire à celle de St-Aubin, et a donc soutenu ce projet. De même, le magnifique bâtiment de la Haute école de santé et de travail social à la route des Arsenaux, à Fribourg, est entièrement en béton, comme St-Aubin, avec également une toiture plate et une étanchéité similaire. Donc, on voit que St-Aubin est un bâtiment ancien, des années 1970, qui est protégé parce qu'il représente toute une architecture industrielle contemporaine novatrice à l'époque et qui est tout à fait transformable actuellement.

Dans votre demande de renvoi, vous ne demandez finalement pas ce que vous voulez faire avec ces bâtiments car, comme ils sont protégés, je vois mal ... ou alors on les démolit. On doit quand même garder la substance et je ne vois pas une autre

toiture que celle-ci, à part totalement la changer, c'est-à-dire ajouter des niveaux. Mais ça ce sont des procédures qui semblent totalement aléatoires et qui vont durer beaucoup d'années.

Vous avez aussi critiqué le fait qu'il n'y avait pas de concept global énergétique. On nous l'a clairement présenté et il y a un concept global du Groupe E, qui sera novateur. On abandonne toute cette production de chauffage à gaz au profit de nouvelles techniques. Le projet est en cours, mais il ne fait pas l'objet de ce crédit, donc ça sera certainement dans le prochain crédit puisqu'on a quatre étapes dans ce projet. Dans le prochain crédit, on aura la présentation de ce projet global énergétique. Il faut donc faire confiance au Conseil d'Etat. On a eu des motions sur la durabilité, sur l'énergie et sur la défense de l'environnement. Donc, on va, dans ce projet de St-Aubin, surtout lié à une production agroalimentaire durable, aussi avoir un concept énergétique. Mais là, on pourra écouter M. Olivier Curty, qui en sait plus que les membres de la commission sur ce sujet. De manière générale, la commission va s'opposer au renvoi, puisqu'une grande partie de vos points ont été discutés et on a eu toutes les réponses possibles lors de sa séance. Mais, vraiment, ces bâtiments ne sont pas des verrues, ce sont des bâtiments pour lesquels le Service des biens culturels a émis déjà, en 1989, une première protection, un recensement qui a été confirmé en avril 2018. Ce sont des bâtiments qui doivent être assainis, mais qui ont tout à fait leur pertinence dans leur utilisation future.

Pour répondre à M. Gabriel Kolly, qui a parlé au nom de son groupe parlementaire UDC, c'est vrai qu'il y a toujours la problématique entre investissement et maintien du patrimoine. Là, c'est un équilibre à trouver. Dans cet objet, il y a eu un effort particulier du Conseil d'Etat en collaboration avec les services de l'Etat, dont le Service des biens culturels. J'imagine que les autres services, comme le Service de l'énergie ou la DAEC au niveau du Service des bâtiments, ont aussi donné leur avis. Là, il y a 50 % des bâtiments existants qui ne méritent pas une protection soit parce qu'ils sont dégradés, soit parce qu'ils ont un passé qui ne mérite pas leur protection ou leur maintien; ils seront démolis. Il y a donc eu un effort notable des différents services de l'Etat, pour que ce projet soit défendable devant le Grand Conseil avec ce crédit de 21,7 millions.

Je rappelle aussi que ces bâtiments concernés par le crédit, qui représentent à peu près 17 000 m<sup>2</sup> de surface, c'est à peine 10 % des 250 000 m<sup>2</sup> de surface en zone industrielle. Donc, c'est le coeur du noyau et, autour de ce coeur du noyau, de ces bâtiments symboliques, significatifs des années 1970, transformés en 2020, va se construire le futur centre national pour cet agroalimentaire. Après, effectivement, vous avez fait ce lien avec BlueFactory, mais je crois qu'on en est loin. On n'est déjà pas dans le centre d'une ville, donc il y a des problématiques que St-Aubin n'a pas par rapport à BlueFactory. Effectivement, en regard de cet équilibre entre rénover, s'adapter aux normes et pouvoir exploiter, ce crédit répond en partie à votre remarque.

On a aussi beaucoup parlé du Service des biens culturels. Ce Service a fait son travail, comme cela a été dit par M. Jean-Pierre Doutaz. Il y a une loi cantonale de 1991, qui donne le cadre de travail de ce Service. Il n'y a pas un bras de fer entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, sur ce projet. Il faut simplement prendre acte de ces normes de protection de ces bâtiments qui en valent la peine. Si j'ai bien compris, une partie du groupe de l'Union démocratique du centre pourrait suivre l'amendement soit du renvoi, soit l'amendement proposé.

Pour répondre à M. Fritz Glauser, qui a parlé au nom du groupe libéral-radical qui soutient majoritairement le projet, si j'ai bien compris, et je l'en remercie, tout ce site a un passé avec une activité économique sans discontinuité et marquée par la progression scientifique. Actuellement, en 2020, tout a changé: la nature, l'environnement et le développement durable ont pris le dessus par rapport à une économie toute puissante. C'est vrai que l'assainissement de ces bâtiments fait partie aussi de la garantie de notre patrimoine, en respectant des normes environnementales et durables. En tout cas, je remercie la majorité du groupe libéral-radical pour le soutien au projet initial.

M<sup>me</sup> Senti a parfaitement expliqué les enjeux dans son plaidoyer par rapport à ce projet AgriCo sans oublier les enjeux futurs de l'agroalimentaire. Effectivement, les transports publics doivent être réalisés rapidement dans le cadre de la mise en valeur du site. Si on attend entre 100 et 150 personnes dans les années 2021-2022, cela permettra au Conseil d'Etat de mettre en place un vrai concept de transport public sur ce site de St-Aubin. On remercie le groupe socialiste pour le soutien à ce projet.

M<sup>me</sup> Ballmer revient aussi sur les différents points repris par M. Péclard, donc je n'ai pas d'autre point particulier à ajouter.

M. Grandgirard, au nom du groupe démocrate-chrétien, soutient majoritairement le projet et je l'en remercie. Il explique tous ces enjeux et toute la problématique de ces bâtiments. Les deux bâtiments qu'il souhaite personnellement supprimer sont quand même des bâtiments qui sont au centre de ce site, qui sont juste en face de l'entrée. Il y aurait une possibilité dans l'avenir, puisqu'on a des investissements jusqu'en 2034, mais comment peut-on imaginer en 2020 ce que sera le développement de ce site en 2034? Donc, on sait que ces bâtiments 1741 et 1742 étaient le socle de l'ancien silo; ils peuvent être aussi le socle et s'intégrer dans la nouvelle tour administrative, si une fois elle voit le jour. Actuellement, ils sont à l'entrée du site, donc il vaut la peine de les rénover aussi et de les intégrer dans ce message.

M. Ducotterd a parfaitement expliqué la problématique des contraintes de l'Etat s'agissant de la protection des biens culturels et c'est vrai que l'Etat, s'il oblige les privés et les propriétaires d'immeubles à respecter les lois, doit respecter aussi ses

propres lois. La problématique que vous soulevez est très intéressante: si ces bâtiments n'étaient pas protégés, est-ce que les 250 000 m<sup>2</sup> de surface en zone industrielle auraient été conservés? A ma connaissance, c'est bien qu'ils soient protégés, car cela permettra aussi de mettre en valeur cette zone industrielle rapidement grâce au PAC, mais je laisserai M. Olivier Curty répondre sur cet aspect-là.

Je remercie M<sup>me</sup> Christa Mutter de nous avoir aussi sensibilisés à la protection de notre patrimoine. Effectivement, venant de la ville, la démolition de la brasserie Beauregard a été un crève-coeur et je pense qu'elle aurait pu parfaitement s'intégrer dans le projet immobilier de l'époque. On avait alors peu de sensibilité pour ces bâtiments industriels et je pense qu'en 2020, on doit avoir un regard beaucoup plus positif sur ces bâtiments contemporains créés dans les années 1970. C'est une partie de toute la jeunesse de bien des députés, qui devraient avoir un regard attentif sur le patrimoine de nos parents qui se construisait, et pas seulement sur le patrimoine de 2020. Je pense aussi que l'histoire montre que ces bâtiments de St-Aubin ont tout à fait leur pertinence pour une activité commerciale.

Je remercie M. Bruno Boschung, qui relève la problématique d'un renvoi du projet. C'est vrai qu'il y aura une perte de temps, le Conseil d'Etat devra revoir tout ce projet et je pense qu'on n'aura pas de locataires avant plusieurs années. Ce qu'il faut se dire, ça ne sera pas l'Etablissement cantonal de promotion foncière active qui va pouvoir faire ces travaux, puisqu'il n'a pas de moyens. C'est bien lors du transfert de ces bâtiments que ça se fera et il faudra doter cet Etablissement de moyens financiers pour pouvoir assainir et mettre en valeur tout ce patrimoine, que ce soit à St-Aubin ou à Romont. Donc, vous avez parfaitement signalé cette problématique.

Concernant l'intervention de M. Jean-Pierre Doutaz, comme président de la Commission des biens culturels, je peux dire qu'il a parfaitement signalé cette problématique du maintien du patrimoine architectural contemporain. Effectivement, il faut le dire, le béton de ces bâtiments est en parfait état. Il mérite un entretien, ce qui n'a peut-être pas été fait ces dernières années par le précédent propriétaire. Mais l'entretien de ces bâtiments et l'assainissement de la toiture a toute sa pertinence pour les futurs utilisateurs, surtout qu'il y a des contrats qui sont en train d'être signés. Il y a donc des entreprises qui font la certification de la qualité agroalimentaire qui estiment tout à fait censé d'aller sur ce site, qui témoignent dès lors d'un intérêt pour l'ensemble de ce site, soit pour le paysage naturel, soit pour la partie architecturale. M. Doutaz signale encore toute la cohérence qu'il y a de respecter la loi cantonale de 1991, qui donne aussi un cadre de travail au Service des biens culturels.

M<sup>me</sup> Erika Schnyder a signalé les investissements élevés dans la pierre ou dans ces projets immobiliers. On est toujours sensibles à la situation des hommes et des femmes de ce canton et c'est pour ça qu'il y a un budget annuel qui est alloué pour, justement, qu'on n'oublie pas les personnes. Là, en l'occurrence, c'est un crédit qui touchera aussi le patrimoine immobilier de l'Etat. Je remercie M. Benoît Glasson pour le soutien à ce projet. Effectivement, si l'Etat devait déclasser ces bâtiments et ouvrir une procédure qui pourrait durer des années, je pense, comme cela a été dit par M. Doutaz, que le gain de 2-3 millions sur des investissements globaux attendus de 100 millions serait vraiment dérisoire par rapport à l'ensemble des enjeux de ce site AgriCo.

M. Jacques Morand, de manière surprenante, annonce que le groupe libéral-radical se rallie à l'amendement. Le porte-parole officiel du groupe a en effet clairement dit que sa majorité soutenait le travail de la commission parlementaire et du Conseil d'Etat. M<sup>me</sup> Haenni, membre de la commission, a aussi signalé tous les attraits qu'a ce projet. En effet, les transports publics devront nécessairement être mis en place. Je m'excuse auprès de certains députés si je n'ai pas relevé tous les points particuliers qu'ils auraient souhaités. Je pense que ce projet a des partisans et des opposants, mais il faut voir l'enjeu majeur consistant à créer un site aussi complexe que celui de St-Aubin. Cela vaut la peine d'investir maintenant, pour récolter les fruits demain.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je tiens à remercier M. le Rapporteur, qui a répondu quasiment à toutes les questions. Je me permets de compléter juste deux ou trois points. Pour commencer, je voulais dire que je comprends maintenant réellement le terme "politique foncière active". Je vous remercie beaucoup pour cette discussion animée. C'est donc actif dans les deux sens. Je reviendrai sur le deuxième sens du terme un peu plus tard.

Pour nous, il est important d'avoir vraiment joué la transparence totale par rapport à cette politique foncière active, raison pour laquelle on vous a présenté un plan financier qui porte sur plusieurs années, voire sur plusieurs décennies. Je déteste la politique de "salami". On vous présente donc aujourd'hui - et c'est important - la facture que vous aurez à la fin. Concrètement, qu'est ce qui va se faire sur les bâtiments qu'on veut assainir aujourd'hui? Si vous adoptez ce décret, on va évidemment attaquer tout de suite les bâtiments 1710, 1720 et 1715 (serre) et, pour les bâtiments 1741 et 1742, je dois vous avouer que ce sera pour plus tard. Mais je voulais être transparent, raison pour laquelle je vous soumetts aussi ce montant-là aujourd'hui.

Par rapport à quelques questions précises concernant le rattachement aux transports publics: bien évidemment le réseau de transports publics sera mis en place en parallèle au développement du site. Je vous rappelle encore une fois qu'on travaille, notamment la DAEC, beaucoup sur le PAC, qui sera, je l'espère, mis à l'enquête cet été. Evidemment, un arrêt de bus est aussi prévu dans le PAC, mais ce n'était juste pas l'objet de la présente discussion aujourd'hui, comme le concept énergétique

ou encore le développement durable. Pour tout ça, vous trouverez des traces financières dans le plan financier qu'on vous a aussi présenté. C'était important pour nous.

Concernant les bâtiments protégés, bien évidemment l'assainissement énergétique est prévu. D'ailleurs, c'est ça qui justifie aussi le coût élevé, pour répondre à M<sup>me</sup> Ballmer, c'est surtout ça qui fait aussi augmenter les coûts. Ce sont bien sûr des standards Minergie, donc on est tout à fait exemplaires. Je pourrais le dire autrement, ce sont surtout les mises à niveau, notamment énergétiques, qui nous coûtent beaucoup d'argent.

Finalement, je peux aussi dire, par rapport à l'étanchéité des toitures de béton en U, si elle est donnée garantie: oui, bien sûr, les travaux d'étanchéité correspondent aux travaux exécutés sur un toit plat de nouvelle génération. Cela a été relevé en commission. Là, on a les compétences nécessaires chez nous pour conclure le contrat d'entretien. Encore une fois, l'argument selon lequel il faut remplacer ces structures en U par des nouveaux éléments n'est pas justifié. Les structures rénovées auront vraiment la même qualité que, le cas échéant, un nouvel élément en forme de U. Cela a été prouvé. Je vous rappelle quand même que les anciens éléments ont tenu 50 ans, j'espère donc que ça tiendra à nouveau 50 ans après la rénovation.

Quelques personnes regrettent qu'il n'y ait pas de panneaux solaires sur ces bâtiments protégés. Evidemment, c'est justement insignifiant, parce qu'en fait on aura l'obligation d'installer des panneaux solaires sur toutes les nouvelles constructions. Vous l'avez vu, les surfaces sont énormes, donc on aura beaucoup de panneaux solaires sur ce site-là. Ça ne fera donc pas la différence. Par rapport à d'éventuelles restrictions pour les nouvelles constructions, du fait que les bâtiments sont protégés, la question a été posée en commission parlementaire et on nous a clairement répondu que non.

Pour résumer, Mesdames et Messieurs, on a quand même de la chance aujourd'hui. Je vous rappelle que vous vouliez faire de la politique foncière active, vous nous avez mis à disposition 100 millions, c'était extrêmement sage et je vous remercie encore une fois. Aujourd'hui, on vous présente vraiment un projet complet, fixe, fini, avec déjà des pré-contrats signés derrière. Pour répondre à la question du député Kolly, eh bien non on ne va pas rénover et assainir les bâtiments en amont. C'est uniquement s'il y a des gens intéressés, par le biais déjà des pré-contrats signés, qu'on va assainir. C'est la stratégie qu'on va adopter durant toute la rénovation de ce site. La situation est quand même privilégiée. On a un site de bâtiments qu'on peut mettre à disposition, qui nous appartient. On peut les assainir et derrière on a déjà des pré-contrats signés. C'est cela que j'appelle la politique foncière active.

Par rapport au prix, vous avez raison, c'est cher, mais encore une fois on a payé un prix très intéressant à l'achat de ces terrains. Mesdames et Messieurs, on négocie aujourd'hui la vente d'une partie des terrains et je constate que le prix d'achat de ces terrains était intéressant. Mais, aujourd'hui, désolé, on vous présente juste la deuxième partie de la facture. C'est en connaissance de cause. Le fait qu'il y a des bâtiments protégés sur le site a diminué le prix d'achat et puis voilà, maintenant on le paie à un prix qu'on peut contester ou pas, mais ça vaut la peine. Je remercie M. le Député Doutaz qui a aussi très bien mis en avant la valeur patrimoniale de ce site. Je parle aujourd'hui surtout en tant que Directeur de l'économie et de l'emploi, saisissons cette opportunité! Ce site suscite un certain intérêt actuellement, je ne sais pas si ce sera la même chose dans quelques années. Donc, si vous nous renvoyez ce décret aujourd'hui, on est parti pour un nouveau tour pour deux ou trois ans. De plus, cette politique foncière dite active, soit rapide, perdra tout son sens.

Je vous remercie encore une fois de nous soutenir et, le cas échéant, on répond volontiers encore aux éventuelles autres questions.

**La Présidente.** Monsieur Péclard, maintenez-vous votre demande de renvoi?

**Péclard Cédric (VCG/MLG, BR).** Le groupe Vert Centre Gauche propose le renvoi de ce projet. En fonction de tout le débat qu'il y a eu, concernant surtout la problématique de l'énergie, que nous estimons ne pas être traitée de manière globale sur l'ensemble du périmètre, nous demandons le renvoi. On demande aussi des garanties concernant ces étanchéités et le bien-fondé de l'ensemble de la protection de ce bâtiment 1710. On estime la réfection de ces toits pas nécessaire et contraire à une volonté de développement de ce site.

- > L'entrée en matière n'est pas combattue.
- > Une demande de renvoi au Conseil d'Etat est formulée par le député Cédric Péclard au nom du groupe Vert Centre Gauche.
- > Au vote, la demande de renvoi est refusée par 52 non contre 34 oui; il y a 8 abstentions.
- > Il est ainsi passé à l'examen de détail de ce décret.

*Ont voté oui:*

Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Repond Nicolas

(GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schuwy Roger (GR,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG). *Total: 34.*

*Ont voté non:*

Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR.), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total: 52.*

*Se sont abstenus:*

Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP). *Total: 8.*

## Première lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue des investissements sur le site industriel AgriCo, à St-Aubin

*Art. 1*

**Schoenenweid André (PDC/CVP, FV).** Au nom de la commission parlementaire, nous soutenons l'intégralité de l'article 1 tel qu'il est présenté dans le message du Conseil d'Etat par rapport à tous les arguments qui ont été développés dans mon entrée en matière et par rapport au débat général qui a eu lieu. Donc, la commission vous demande de soutenir l'article 1 tel que présenté dans le projet du Gouvernement.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je précise encore une fois que si vous accordez les montants demandés, on va attaquer tout de suite avec un début de construction, probablement à l'automne 2021, les bâtiments 1710 et 1720 (cantine) qui sont les plus importants, donc ceux qui vont accueillir des sociétés et finalement on a prévu une petite serre sur le site, donc sur le bâtiment 1715. Par rapport aux bâtiments 1741 et 1742, je dois vous avouer que ce sera pour plus tard, donc il n'y a pas encore de planification dans ce sens.

Je reviens peut-être à une question à laquelle je n'ai pas répondu: Vous avez demandé à juste titre de pouvoir transférer les terrains rapidement à l'Etablissement cantonal de politique foncière active. On y travaille déjà, mais on aimerait le faire sans qu'il y ait des hypothèques, entre guillemets, sur les terrains transmis à cet Etablissement. Le fait qu'il puisse y avoir des bâtiments protégés sur un site, c'est financièrement une hypothèque. Raison pour laquelle on est aussi venu avec l'assainissement total des bâtiments protégés pour que vous puissiez décider en connaissance de cause aujourd'hui et que vous puissiez quasiment régler cette question. Et au moment donné, lorsque je viendrai avec le transfert des terrains vous n'aurez plus à vous occuper des montants que vous voulez transférer en plus parce qu'il y a encore des bâtiments à protéger, il y a encore la pollution, tout ça. C'est un peu de la logique, je tenais à le préciser.

**Chassot Claude (VCG/MLG, SC).** J'ai déposé un amendement concernant l'article 1, je vais le lire: "Les investissements sur les bâtiments 1710, 1720, 1741, 1742 (assainissement) et 1715 (transformation) du site AgriCo, à St-Aubin, sont approuvés."

Je vois que le débat est passionnant. Le site AgriCo de St-Aubin, reconnaissons-le, en est à ses premiers balbutiements, l'Etat en étant devenu propriétaire dans le cadre de sa politique foncière active, tout le monde l'a compris, ce qui est sur le fond

fort louable malgré l'état des lieux. Dans cet ordre d'idées vous avez donc pris connaissance du fait que les bâtiments de ce site, étant difficilement estimables, ont été évalués à 0 fr, même si dans le message on met un "s" à fr.

Le bâtiment 1701 devant répondre à certaines infrastructures de base a déjà subi des rénovations conséquentes et pour lesquelles deux crédits ont déjà été octroyés, soit 1 709 000 frs et comme de bien entendu un crédit complémentaire de 2 317 000 frs, ce qui fait au total plus de 4 millions, un montant colossal uniquement pour l'assainissement de ce bâtiment. Allant dans le sens des propos de ma collègue M<sup>me</sup> Schnyder, il faut admettre que le patrimoine historique du canton de Fribourg est conséquent. J'ai relu à cet égard le rapport 2019-DICS-59 élaboré en réponse au postulat de mon collègue et ami Jean-Pierre Doutaz et Raoul Girard concernant l'inventaire des mesures à prendre et la stratégie de l'Etat concernant tous ces biens de valeur que nous possédons. Cela fait tout de même environ 670 immeubles et plus de 1,9 milliard, valeur ECAB. On nous a dit dans ce rapport qu'une commission interservices serait mise sur pied. Bien sûr M. le Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport n'est pas là, mais je ne sais pas où l'on en est à l'heure actuelle.

Monsieur le conseiller d'Etat Curty, en séance du 16 octobre 2019, consacrée à la gestion du site de St-Aubin et plus précisément à la problématique des bâtiments protégés, vous m'avez répondu: Je vous cite: " L'Etat a un devoir d'exemplarité mais un tel coût, en effet, c'est beaucoup. Pour le financement des travaux, le Conseil d'Etat travaillera par l'offre qu'il soumettra au Grand Conseil. Il n'est pas exclu que la dépense totale sur les 15 ans doivent passer par une votation populaire".

Mon amendement, mais j'en ai déposé plusieurs, au vu des montants colossaux prévus notamment pour l'assainissement des toits et façades, vous propose pour l'instant de remettre en état uniquement le lot de bâtiments qui fait l'objet d'intérêts liés à la venue sur le site d'entreprises avec lesquelles vous êtes en transaction. Lors des discussions concernant la conservation de ce patrimoine architectural, on nous avait dit qu'il serait possible de conserver un ou peut-être plusieurs bâtiments "témoins". Je pense donc que mon amendement va dans ce sens-là et semble raisonnable. Afin d'être cohérent avec mes propos et suite aux démarches juridiques qui seraient liées à l'éventuelle acceptation du point 2 de l'article 2 de mon deuxième amendement, je vais retirer le point 2 de l'article 2 qui disait: "Pour le bâtiment 1710", et ça vous l'avez dit, c'est le coeur battant du projet, "le toit existant sera totalement remplacé. Il comprendra une structure selon les normes énergétiques actuelles avec un système de production d'énergie renouvelable." Je vous prie donc de prendre note que je retire cet amendement. Comme je suis quelqu'un d'assez pragmatique, avec les échanges que nous avons eus, je vous ai compris, je fais un pas dans votre sens, essayez d'en faire un demi dans le mien. Merci !

Pour les autres bâtiments, soit 1720 cantine, 1741 et 1742 atelier et production dont les coûts de remise en état s'élèvent tout de même à plus de 6 millions, je pense que le Conseil d'Etat imprégné toujours de son devoir d'exemplarité peut nous présenter un projet selon les normes énergétiques actuelles avec des coûts acceptables. Comme membre, je dirais vétéran, de la Commission de finances et gestion, je pense que la fiscalité de notre canton de quelque provenance qu'elle soit n'est pas là pour transférer à l'Etat le luxe ... (*temps de parole écoulé*)

**Schoenenweid André (PDC/CVP, FV).** Au nom de la commission parlementaire, qui a accepté à l'unanimité l'article 1 tel qu'il ressort de la version du Gouvernement, je m'oppose bien sûr à l'amendement déposé par notre collègue Claude Chassot. Il n'a jamais été question au sein de la commission parlementaire de considérer que ces travaux étaient du luxe ou des dépenses superflues. C'est une nécessité de l'Etat d'entretenir ses bâtiments, en particulier les quatre bâtiments à assainir plus la légère transformation du 1715 qui fait sens par rapport à l'évolution de certaines recherches et demandes d'entreprises. Je rappelle qu'il ne reste plus que ces quatre bâtiments qui seront à assainir puisqu'une grande partie du reste du site, dans cet accord et cette pesée d'intérêts entre les différents services de l'Etat dont le Service des biens culturels, sera démolie. Il y a donc déjà eu un effort notable, tant des services de l'Etat que du Conseil d'Etat pour présenter au Grand Conseil quatre bâtiments qui ont tout leur sens dans l'évolution future de ce site industriel agroalimentaire de St-Aubin. Au nom de la commission parlementaire, je vous prie de vous opposer à cet amendement.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je vous rappelle encore une fois, à un moment donné vous allez transférer ces terrains à l'Etablissement. Je vous ai clairement dit, factuellement aujourd'hui on n'a pas besoin de cet argent pour le 1741 et le 1742. Si on suit ce que vous souhaitez faire, donc transférer les terrains à l'Etablissement avec une capitalisation comme il faut, à un moment donné ce ne sera même plus au Conseil d'Etat ou au Grand Conseil de décider l'engagement de l'argent pour l'assainissement des bâtiments 1741 et 1742. Mais évidemment il tient vraiment énormément à coeur au Conseil d'Etat de faire la totale transparence. On aurait pu saucissonner ce décret mais je pense que ça n'aurait pas été correct. Aujourd'hui, on vous rend juste attentifs aux coûts de l'assainissement de tous les bâtiments protégés et donc il y a une certaine logique à inclure les bâtiments 1741 et 1742 dans ces coûts, même si on ne va pas assainir tout de suite. Comme ça vous êtes en connaissance de cause, mais ça ne veut pas dire qu'on va engager cet argent demain. Encore une fois, la discussion aura lieu lors du transfert de ces terrains-là, ça va se faire dans un délai de 2 ans, donc il ne reste qu'une année et demie. Il n'y a aucun doute que vous allez capitaliser la société pour qu'elle puisse tourner.



Je vous propose ainsi de suivre la proposition du Conseil d'Etat. C'est à moi aujourd'hui de défendre le décret du Conseil d'Etat qui a été voté à l'unanimité par la commission ordinaire et par la majorité de la Commission des finances et de gestion.

> Au vote, l'amendement Chassot opposé à la version du Conseil d'Etat est refusé par 48 non contre 35 oui; il y a 7 abstentions.

> Adopté.

*Ont voté oui:*

Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Johner- Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP). *Total: 35.*

*Ont voté non:*

Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total: 48.*

*Se sont abstenus:*

Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP). *Total: 7.*

*Art. 2*

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). La commission parlementaire vous demande de soutenir l'article 2 tel qu'il est présenté par le Gouvernement. Les 21 760 000 frs figurent en détail dans le message et vous avez aussi reçu l'ensemble du plan financier et des coûts par bâtiment. La commission soutient l'ensemble de ce crédit de 21 760 000 frs qui est parfaitement en rapport avec les bâtiments qui seront à assainir et à transformer.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Je me joins aux propos tenus par le rapporteur.

> Adopté.

*Art. 3*

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). L'article 3 prévoit que ce crédit de 21 760 000 frs sera prélevé sur le Fonds de politique foncière active qui a été doté d'un montant de 100 millions sur décision du Grand Conseil. Je m'adresse au commissaire du Gouvernement pour savoir à combien se monte actuellement ce Fonds? Je ne me souviens plus s'il est encore de 60 millions à la suite des achats qui ont déjà eu lieu. Mais disons que le Fonds de politique foncière active a encore bien de l'argent pour investir dans l'assainissement et dans l'achat de futurs terrains. La commission parlementaire vous demande de soutenir cet article 3.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Le solde de ce Fonds est d'un peu plus de 50 millions de frs. Je vous rappelle qu'on a déjà vendu un terrain à Romont à la Société EFSA et je ne vous cache pas qu'on travaille dur pour éventuellement vendre encore d'autres terrains, respectivement les mettre à disposition par le biais d'un DDP.

> Adopté.

*Art. 4*

**Schoenenweid André (PDC/CVP, FV).** A l'article 4, la commission n'a pas eu de point particulier. Cet article 4 précise la valorisation du crédit d'engagement sous une forme encore à définir. J'imagine que le Conseil d'Etat va venir avec un message au Grand Conseil lors du transfert de la propriété des immeubles industriels à l'Etablissement cantonal de promotion foncière. Dans le cadre de la commission on a remarqué qu'avec l'assainissement des bâtiments, les coûts de maintenance et d'exploitation, cet Etablissement sera déficitaire. Il faudra bien, le jour où il y a un transfert de la propriété des immeubles, malgré qu'il y a des rentrées de revenus de locations, il faudra quand même doter l'Etablissement cantonal de moyens financiers pour déjà avoir chaque exercice équilibré. A ce sujet, peut-être M. le Commissaire peut nous informer un peu de la vision que le Conseil a. Sinon, l'article 4 est accepté par la commission parlementaire.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Probablement que je ne suis pas un très bon juriste, mais la portée juridique cet article est vraiment limitée. Cependant c'était quand même important de le mentionner, c'est un rappel et c'est plus qu'une formalité, il va de soi. Lorsque vous discutiez ici, au plénum du transfert des terrains, vous avez évidemment dû vous poser la question suivante: comment vous valorisez l'argent que vous avez déjà investi dans l'assainissement des sites. Ce sera le débat qu'on aura. Maintenant, la première étape avec la première séance du conseil d'administration de l'ECPF a lieu ce samedi toute la journée; elle sera suivie par l'adoption du mandat de prestations du Conseil d'Etat. Après on va tout de suite attaquer la préparation ou les analyses et réflexions par rapport à qui, comment, quand on va transférer ces terrains et avec combien d'argent on veut capitaliser cet Etablissement cantonal de promotion foncière.

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue des investissements sur le site industriel AgriCo, à St-Aubin

*Art. 1 à 4*

**Schoenenweid André (PDC/CVP, FV).** La commission parlementaire vous demande de soutenir la section 1 telle qu'elle ressort de la première lecture et du projet initial du Gouvernement.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Confirmation de la première lecture.

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 72 oui (majorité qualifiée atteinte) voix contre 6. Il y a 12 abstentions.

*Ont voté oui:*

Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total: 72.*

*Ont voté non:*

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP). *Total: 6*

*Se sont abstenus:*

Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP). *Total: 12.*

## Rapport 2017-DEE-78

### Stratégie globale et coordonnée du développement économique, spécifiquement sur la question de l'implantation des entreprises dans le canton de Fribourg (rapport sur P 2016-GC-12)

---

Représentant-e du gouvernement: **Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi**  
 Rapport/message: **25.05.2020 (BGC août 2020, p. 1644)**

---

#### Discussion

**Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC).** Die Krise stellt alle vor grosse Herausforderungen. Die Frage, wie sich die Wirtschaft danach entwickeln soll und kann, ist von grosser Bedeutung. Ich nehme im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün Stellung, welche auch ein Mandat verfasst hat zum Thema Grünes Impulsprogramm, und ich lehne mich auch an ein Papier zu diesem Thema an, welches die Grünen Freiburg im Laufe der Krise erarbeitet und veröffentlicht haben.

Die Krise trifft viele hart. Die Schwächen unseres Systems wurden uns schonungslos aufgezeigt: Abhängigkeit vom Ausland für relevante Produkte für die Produktion und den Konsum aber auch im Tourismus und in anderen Bereichen. Die Krise muss aus unserer Sicht deshalb genutzt werden, um einen Innovationsschub zu lancieren, von dem der Kanton und seine Bevölkerung nachhaltig profitieren können. Ein grüner Innovationsschub.

Heute gilt die Diktatur des BIP. Ohne wachsendes BIP geht es einer Region schlecht, so die Doktrin. Es ist nicht zu bestreiten, dass das BIP ein Faktor ist, der den Wohlstand und die Entwicklung der Bevölkerung anzeigt. Aber er ist nicht ausreichend. Die Kritik an dieser einseitigen Messmethode wird weltweit immer lauter und kommt nicht nur von

den Grünen. Es reicht nicht mehr aus, Marktproduktion und Markteinkommen als einziges Kriterium für den Zustand der Bevölkerung heranzuziehen. Der Wohlstand soll künftig vom alleinigen Wachstum entkoppelt werden. Anstelle des Bruttoinlandsproduktes müssen ein neues Wohlstandsmaß und eine neue Form der Wirtschaftsberichterstattung treten, um neben den ökonomischen auch ökologische, soziale und gesellschaftliche Entwicklungen zu messen. Die OECD hat den „Better Life Index“ entwickelt, um das gesellschaftliche Wohlergehen anhand von elf Themenfeldern – u.a. Bildung, Sicherheit und Work-Life-Balance – zu ermitteln und international zu vergleichen.

Mir scheint, in Freiburg hinken wir da etwas hinterher. Es reicht nicht aus, im Gesetz den Begriff der nachhaltigen Entwicklung zu verankern. Was heisst denn das konkret, der Kanton engagiert sich für eine nachhaltige Wirtschaftsförderung?

Die vorliegende Neuausrichtung der Wirtschaftsstrategie ist grundsätzlich nicht zu kritisieren. Die Diversifizierung ist in Anbetracht der Krise dringend nötig. Industrie 4.0 und Biowirtschaft sind zwei Bereiche, die gut zum Kanton passen und für die die Grundlagen bereits bestehen.

Was mich stört, ist die Definition beziehungsweise die Nichtdefinition des Begriffs Biowirtschaft im Bericht. Es besteht grundsätzlich die Gefahr, dass alles, was mit Bio angeschrieben ist, als «bio» im Sinne von ökologisch verstanden wird. In diesem Fall, stimmt das nicht. Biowirtschaft bedeutet lediglich, dass mit natürlichen Ressourcen gearbeitet wird. Theoretisch können Sie also die Meere leerfischen und mit den Fischen etwas produzieren, das dann als Produkt der Bioökonomie gilt. Oder die Wälder abholzen, etc.

Bioökonomie an sich hat noch nichts mit nachhaltiger Bewirtschaftung zu tun, sondern bezeichnet nur, mit welchen Ressourcen gearbeitet wird. Der Staatsrat schreibt: "Biobasierte Produkte erfordern einen geeigneten Boden und ein geeignetes Klima für die Produktion spezifischer Biomasse wie Raps, Mais, Weizen, Zuckerrüben, Flachs oder Hanf sowie die Beteiligung von Landwirten, Agroindustriebetrieben, chemischen Industrien, Verarbeitungsindustrien und Verteilern." Kein Wort von nachhaltiger Entwicklung.

Die EU beschäftigt sich zurzeit auch sehr stark mit dem Begriff der Biowirtschaft. Es wurde kürzlich an einer Konferenz auf hoher Ebene, die im Rahmen der niederländischen EU-Ratspräsidentschaft stattfand, ein Manifest verabschiedet, welches den Begriff so definiert: „Die Wirtschaftsbereiche, die erneuerbare biologische Ressourcen (Biomasse) von Land und Meer nutzen, um daraus auf nachhaltige Weise Lebensmittel, Tiernahrung, Materialien, Chemikalien, Treibstoffe und Energie herzustellen.“

Weiter heisst es im Manifest, der Übergang zu einer Kreislauf- und nachhaltigen Biowirtschaft sei „unumgänglich“, denn fossile Brennstoffe seien zwar seit zwei Jahrhunderten die treibende Kraft bei der Entwicklung der modernen Wirtschaft, nun sei aber die Zeit gekommen, „diese Ära zu beenden, denn sie hat große Probleme für das Klima, die Umwelt und die ganze Menschheit verursacht“. Auch Bundespräsidentin Simonetta Sommaruga betonte vor Kurzem im Austausch mit den deutschsprachigen Umweltministerinnen, die Wirtschaft brauche einen Neustart mit Innovationen, die konsequent auf Nachhaltigkeit ausgerichtet seien.

Dazu lese ich in der Strategie des Staatsrats nichts. Es ist aber unumgänglich, dass wir uns sehr schnell auf eine ehrliche nachhaltige Entwicklung des Kantons einstellen und diese massiv fördern. Weiter wie bisher mit ein paar neuen Begriffen als Strategie reicht nicht. *[Redezeit abgelaufen.]*

**Genoud François (PDC/CVP, VE).** Analyser un tel rapport demande une bonne dose de courage et quelques connaissances dans les différents domaines traités pour formuler ce texte rédigé afin de répondre au postulat Fellmann/Dietrich. Mais, comme tous les membres du groupe démocrate-chrétien, vous en avez pris connaissance bien évidemment. Il s'agit dès lors de le résumer en quelques minutes et de vous convaincre d'en prendre acte. J'apporte quelques considérations qui me semblent importantes et pour les détails vous les trouverez facilement dans les différents chapitres.

Concernant les parties "Constats" et "Stratégie", tout est bien formulé et réfléchi. Cependant, à la fin de la lecture et jusqu'à la conclusion, on est presque un peu déçu du manque d'ambition et peut-être des différents moyens mis à disposition. Je m'explique. Les moyens liés à la promotion économique pour les différents développements exogènes, par exemple, me semblent trop minces. 70% des ressources servent aux entreprises et au suivi des projets, et nous en sommes très heureux, mais le reste, la spécialisation dans la bioéconomie et dans l'industrie 4.0, devrait être muni de plus de ressources. Les recherches d'entreprises et le choix de l'utilisation des différents terrains demandent également du travail. Voilà également une stratégie globale. Ne devrions-nous pas investir dans cette voie et augmenter les ressources pour la Promotion économique?

Concernant la question d'implantation physique des entreprises dans notre canton, ce n'est pas très clair. Venant d'un district périphérique, j'imagine bien qu'elles se trouveront plutôt vers les marchés et les centres de recherche.

Un dernier point, cette fameuse phrase presque traditionnelle, et je cite: "Les ressources humaines et financières nécessaires à ce déploiement seront examinées dans le cadre du budget courant du fonctionnement de la DEE, en tenant compte des

moyens financiers d'ores et déjà nécessaires pour maintenir et développer l'ensemble des structures et instruments servant la Promotion économique cantonale." Dommage, ce signe avant-coureur qui, je ne l'espère pas, freinera l'ambition d'aller de l'avant et de donner à notre économie un visage novateur afin de continuer à progresser.

En conclusion, je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport détaillé. Je sais qu'il n'est pas facile de prévoir l'avenir de notre économie, surtout après la pandémie qui vient de nous affecter, effaçant quelque peu cette stratégie globale prévue avant. Je profite de l'occasion pour remercier également la Promotion économique pour le travail considérable effectué ces derniers mois afin de trouver des solutions pour aider et sauver nos entreprises. Le groupe démocrate-chrétien vous encourage à prendre acte de ce rapport.

**Dorthe Sébastien (PLR/FDP, SC).** Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du rapport en question. Dans ce rapport très complet certaines données de référence ont attiré en particulier notre attention. On entend régulièrement parler de PIB. On y apprend ainsi que l'indicateur du PIB par EPT est plus représentatif à Fribourg que celui par habitant, notre canton étant ainsi classé en dixième position au niveau suisse. Dans la foulée, on nous rend attentifs au fait que le tiers du PIB fribourgeois est la résultante des activités de trois entreprises à forte valeur ajoutée. Cela doit aussi nous rappeler qu'il faut être prudent dans l'interprétation des statistiques. Autre élément à relever qui est déterminant pour élaborer une stratégie: le canton de Fribourg a la population la plus jeune de Suisse et la part des seniors de plus de 65 ans la plus faible de Suisse. On sait que notre population s'est développée en raison d'une offre en terrain et logement à des prix attractifs, mais qui dit croissance de la population dit emplois à créer en parallèle. Dans l'objectif de la création d'emplois, nous devons être attentifs et agir pour que ces conditions soient et demeurent intéressantes en comparaison intercantonale, et ce d'autant plus que 41 000 Fribourgeoises et Fribourgeois se déplacent chaque jour dans un autre canton pour y travailler alors que nous en accueillons 17 000 venant d'un autre canton. Cela signifie que l'on s'installe dans notre canton pour y vivre mais qu'on travaille ailleurs. Cette tendance ne fait que croître. Cette forte pendularité fribourgeoise n'est d'ailleurs pas nouvelle et pour inverser la tendance nous devons tout mettre en oeuvre pour permettre, d'une part, aux entreprises existantes de se développer pour qu'elles puissent créer des emplois, d'autre part, accueillir de nouvelles sociétés sur notre sol fribourgeois.

La création d'emplois passe aussi par le développement du transfert technologique entre les entreprises et les hautes écoles et dans ce sens nous avons une marge de progression. Nous saluons l'abandon de la distinction entre promotion économique exogène et endogène car il ne faut pas oublier les très nombreuses entreprises fribourgeoises.

Pour terminer, dans la stratégie adoptée, nous apprenons avec satisfaction que les domaines de l'agroalimentaire et de la construction, domaines plus importants à Fribourg que dans nos cantons voisins et qui faisaient déjà partie des domaines stratégiques définis par l'ancienne direction, ne sont pas purement et simplement mis de côté.

Par ailleurs, la Promotion économique s'efforce, avec les deux nouvelles orientations qu'elles présentent, bioéconomie et industrie 4.0, de développer de la valeur ajoutée dans ces secteurs et de renforcer notre économie diversifiée. Qu'on le veuille ou non, une révolution est en marche et l'industrie 4.0 doit notamment permettre aux entreprises fribourgeoises de diminuer leurs coûts de production et d'obtenir un gain d'efficacité. Dans ce rapport, on nous prédit que la bioéconomie et l'industrie 4.0. seraient à même de générer la création de 8000 à 12 000 emplois d'ici 2042 sur les 50 000 à créer. C'est tout ce que nous pouvons souhaiter. N'oublions pas les effets probables dus au COVID-19, de sorte que le groupe libéral-radical requiert que la stratégie soit adaptée selon l'évolution de notre économie. Avec ces considérations, nous prenons acte de ce rapport.

**Jaquier Armand (PS/SP, GL).** Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire régional du syndicat Unia. En premier lieu, il convient à mon sens de remercier les personnes qui ont contribué à l'élaboration et la recherche de données pour ce rapport. En premier lieu aussi, je tiens à rappeler que l'économie n'est pas seulement les entreprises, c'est essentiellement les salariés qui en font le contenu, le savoir et produisent la valeur ajoutée.

Dans ce rapport, on note que 40% des exportations sont le fait de trois entreprises. On note que 40% du PIB cantonal est constitué des mouvements internes à des grandes entreprises, essentiellement ces trois entreprises, et cela nous laisse extrêmement songeur sur la solidité de notre économie et sur les éventuelles dépendances.

Un point qui n'est pas abordé est l'état des salaires dans ce canton. Cela fait partie de l'économie. Aujourd'hui, notre canton a toujours des salaires situés 400 frs en dessous du salaire médian suisse. C'est aussi un point qui est à mon sens important et qui doit faire partie d'une stratégie de développement, le renforcement des salaires et aussi le renforcement des capacités d'engagement, des capacités de production.

Le rapport nous parle du futur, mais il y a aussi un travail à mon sens à faire sur le maintien. Ainsi dans certains clusters, projets de développement et autres, on constate que des entreprises participent et retirent le bénéfice du travail de développement et de recherche, mais produisent ailleurs. On constate également que certaines entreprises vidant la substance du savoir et de la production dans le canton - on l'a encore vu récemment avec Saia - et s'approprient ce savoir développer aussi avec le soutien de la Promotion économique. C'est une chose, à mon sens, à laquelle il faut être extrêmement attentif et qui m'inquiète.

On parle d'industrie 4.0 et on parle dans ce rapport de transfert de savoir entre les hautes écoles et l'économie. Pour nous, c'est extrêmement important que ce transfert se fasse dans l'application de production et dans les méthodes de recherche et de développement appliquées. On le souhaite. En parallèle, on fait l'impasse sur la question du savoir des salariés dans les entreprises qui travaillent à la production. C'est aussi un élément essentiel pour le développement économique d'implantations d'entreprises. La formation de ces gens pour faire face aux mutations économiques qui sont multiples, qui sont souhaitées par ce rapport mais qui sont déjà le cas depuis des décennies, est indispensable. Si on ne fait pas un effort important pour former ces gens, ils ne seront pas en mesure de faire face aux nouvelles technologies. On créera du chômage encore plus.

Aujourd'hui, la situation qui nous est apparue beaucoup plus fortement avec la crise du COVID-19 implique qu'on doit réfléchir à une reconversion de notre production industrielle. On doit absolument avoir une production de proximité avec des produits durables et consommés sur place ou dans un rayon raisonnable et non pas faire trois fois le tour de la planète. On doit avoir une refonte complète de notre vision industrielle pour une production de proximité, mais aussi une production respectueuse des conditions de travail des salariés. C'est essentiel. On constate dans ce rapport que quasi 50 %... (*temps de parole écoulé*)

**Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV).** Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis conseiller communal de la commune de Fribourg, en charge des finances et du développement économique. Je tiens tout d'abord à remercier vivement le Conseil d'Etat et toutes les collaboratrices et collaborateurs ayant participé à l'élaboration de ce rapport.

Partageant les analyses présentées par les groupes, et vu le temps qu'il nous reste dans notre séance d'aujourd'hui, je viens directement à ma conclusion. Si le rapport détaille bien la situation actuelle, il n'est pas très concret sur les mesures qui seront prises en terme de nouvelles implantations. Je me rallie à la stratégie présentée dans les quelques dernières pages, mais je prie vivement le Conseil d'Etat de monter en ambition internationale et d'y mettre les moyens en terme de personnel spécialisé et dédié au développement exogène. Aujourd'hui, nous n'avons que 2,2 EPT sur cette thématique, et encore ces personnes ne s'occupent pas que de cela. Il faudrait franchement presque quintupler ces ressources - cela ne ferait d'ailleurs que 10 EPT - et agir de manière plus offensive sur les marchés. L'impression est un peu donnée que la diminution d'une péréquation intercantonale ou que la difficulté d'obtention des EPT freine un tel développement. Or, ce n'est pas un coût mais bien un investissement, tant le potentiel d'effets positifs est important: la création d'emplois, de nouvelles recettes fiscales, des retombées indirectes et un rayonnement national, voire international.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Der Staatsrat hat das Postulat Fellmann/Dietrich zum Anlass genommen - wie Sie gesehen haben -, um seine neue Wirtschaftsförderungsstrategie auszuarbeiten, auch während der Krise. Die Strategie, es wurde bereits gesagt, verfolgt zwei Ziele. Wir wollen die Entwicklung der bestehenden Unternehmen fördern, um unser diversifiziertes Wirtschaftsgefüge zu erhalten. Weiter wollen wir in der Biowirtschaft und in der Industrie 4.0 gegenüber den anderen Kantonen einen Wettbewerbsvorteil gewinnen.

In der aktuellen Situation - Sie werden mit zustimmen - brauchen wir einen langfristigen Horizont. Ich glaube, dieses Dokument kommt deshalb zum richtigen Zeitpunkt, um dem Staat als Leitplanke bei der Definition der Prioritäten zu dienen, die er jetzt in Bezug auf die Wirtschaftsförderung setzen muss.

Permettez-moi de développer rapidement la première orientation de la stratégie. C'est donc vraiment important si on soutient la diversité. Quand je parle de diversité, je parle de 58% du PIB cantonal ou de 56% de l'emploi. Vous connaissez le principe économique qui dit que l'acquisition d'un nouveau client nécessite cinq fois plus d'efforts que la rétention d'un client existant. Je peux vous féliciter encore une fois pour la décision que vous venez de prendre. Vous avez aujourd'hui permis à une société fribourgeoise de rester dans le canton de Fribourg. Cela est vrai, aussi pour les activités de promotion économique. Notre économie diversifiée est une force pour notre canton, mais cela ne nous confère certes pas d'avantages sectoriels. Nous traversons cependant les périodes de turbulences avec moins de dégâts qui si nous étions spécialisés dans un seul secteur spécifique. Le Conseil d'Etat veut donc soutenir ces entreprises existantes, nos entreprises fribourgeoises.

Er möchte sie dazu animieren, ihre Tätigkeit weiter zu entwickeln, ihre Wettbewerbsfähigkeit - wie man sagt - zu stärken, lokale Arbeitskräfte anzustellen und schlussendlich auch innovativ zu sein. Wir haben dazu das revidierte Wirtschaftsförderungsgesetz, das Sie 2018 angenommen haben, und ich glaube, dieses bietet die geeignete gesetzliche Grundlage, um genau in diese Richtung zu gehen: Innovation, nachhaltige Entwicklung, Wertschöpfung, Arbeitsplätze sind die strategischen Schlüsselwörter, die Sie kennen.

Meine Damen und Herren, die Vielfalt reicht jedoch nicht aus. Unser Kanton braucht eine Spezialisierung, eine Art Visitenkarte, an der man ihn sofort erkennt. Sie können sich vorstellen, dass die Suche nach einer solchen Spezifizierung ein schwieriges Unterfangen war. Wir haben uns wirklich sehr unterschiedliche Meinungen angehört, wir haben unzählige Szenarien besprochen, und wir haben sogar die Grundlagen unserer kantonalen Wirtschaft in Frage gestellt. Aber diese intensive Auseinandersetzung mit der Spezialisierungsfrage hat uns schliesslich in einem zentralen Punkt bestätigt: Ein Szenario der Kontinuität, das auf den Aktionen der Vergangenheit und den bestehenden Stärken aufbaut, ist immer besser und

vorteilhaftes als ein Szenario, das mit der Vergangenheit bricht und sich allein auf Tätigkeiten mit sehr hoher Wertschöpfung konzentriert.

Nous avons donc choisi de miser sur deux domaines qui étaient mentionnés: la bioéconomie et l'industrie 4.0.

La bioéconomie englobe donc toutes les activités de production, transformation de la biomasse pour produire des aliments, matériaux biosourcés, médicaments de la biotechnologie ou de l'énergie. Il faut là dire que notre canton a déjà une longueur d'avance dans ce secteur. Je rappelle vraiment notre filière agroalimentaire, nos agriculteurs, nos industries, un secteur fort dans la construction et l'efficacité énergétique, nos instituts de recherche, nos centres de compétence, nos sites d'innovation. Si on obtient une petite augmentation de la valeur ajoutée par emploi dans ce domaine, l'impact sera tout simplement important car cela concernera plus de 40 000 emplois et 5,5 milliards du PIB fribourgeois.

Deuxième domaine rapidement, la stratégie "industrie 4.0" est la numérisation des échanges de produits, quand même 12% du PIB, 8% des emplois. Nos industries manufacturières sont fortes aujourd'hui, mais pour qu'elles le restent demain elles doivent s'adapter à la concurrence. Avec la numérisation de leurs activités, elles ont la possibilité d'améliorer la compétitivité, de résister à une délocalisation vers des pays aux coûts fixes plus bas. Robotique, impression 3D, digitalisation aux capteurs sont autant d'outils qui pourront renforcer cette profitabilité et leurs activités. Je vais quand même mentionner les parcs technologiques privés du Vivier et du MIC qui sont à ce titre des pôles d'excellence, il faut le dire, dans le secteur de l'industrie 4.0 et les centres de compétence comme Rosas et iPrint.

En outre, nous avons aussi la chance dans notre canton de compter de nombreuses entreprises qui sont elles-mêmes des fournisseurs de technologie 4.0. Leur présence dans le canton de Fribourg est donc un atout qui mérite une attention particulière. On nous dit toujours que tout ça est trop abstrait. Deux exemples:

Ich erlaube mir, als Beispiel zwei Unternehmen anzuführen, die sich sehr gut in die Strategie einfügen: Die Firma regenHUSA ist ein Unternehmen, das im Gewebe- und Organdruck für die medizinische Forschung tätig ist. Sie liegt genau an der Schnittstelle dieser Biowirtschaft und der Industrie 4.0. Sie ist seit 2007 in Villaz-Saint-Pierre aktiv und beschäftigt bereits 15 Personen. Die Firma möchte die Tätigkeit ausbauen und beabsichtigt, bis zu 35 hochqualifizierte Arbeitsplätze zu schaffen.

Zweites Beispiel: JNJ Automation SA in Romont. Dieses Unternehmen stellt Roboter her, die für die Pflege der Käse während ihrer Reifung im Keller eingesetzt werden - ein wunderbares Beispiel. Auch diese Tätigkeit liegt natürlich ganz auf der Linie der Biowirtschaft und der Industrie 4.0 und ich glaube er hat meines Erachtens sehr gute Chancen auf internationales Wachstum.

Das sind zwei Beispiele von Tätigkeiten an Schnittstellen mit hoher Wertschöpfung, die der Kanton mit allen ihm zur Verfügung stehenden Instrumenten unterstützen könnte.

J'aimerais souligner que la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie de promotion économique s'articulera sur un plan d'action échelonné qui va bien évidemment prendre en considération la situation actuelle, c'est-à-dire la crise du COVID-19, jusqu'à la fin de la prochaine législature donc 2026. Le Conseil d'Etat va tout mettre en oeuvre pour rassembler les partenaires publics et privés autour de cette stratégie en veillant minutieusement à une allocation ciblée des ressources déjà à disposition. Nous allons devoir fournir des efforts continus, faire des choix courageux comme ce matin et conserver le cap d'une vision à long terme.

Le Conseil d'Etat pense que ces choix sont judicieux car ils construisent sur les forces existantes du canton. Je peux déjà vous annoncer que cette stratégie de la Promotion économique va ou a servi plutôt de cadre et source d'inspiration pour l'établissement de ce plan de relance dont nous aurons le plaisir de discuter en session d'octobre. Le Conseil d'Etat privilégie donc les objectifs atteignables qui permettent de poser des jalons et des lignes directrices pour le développement économique futur de ce canton. Mesdames et Messieurs, je vous propose donc de prendre acte de ce rapport sur postulat tel que proposé.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

## Loi 2016-DIAF-31 Modification de la loi sur les agglomérations

---

Rapporteur-e:	<b>Dietrich Laurent</b> (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts</b>
Rapport/message:	<b>07.01.2020</b> (BGC août 2020, p. 1560)
Préavis de la commission:	<b>04.06.2020</b> (BGC août 2020, p. 1623)

---

### Entrée en matière

**Dietrich Laurent** (PDC/CVP, FV). La commission parlementaire chargée d'examiner la modification de la loi sur les agglomérations s'est réunie à quatre reprises en plénum et deux fois en séance restreinte, notamment pour traiter des aspects de communication. Après un travail intense, la commission vous propose un projet bis qu'elle a accepté à l'unanimité et tient à remercier grandement M. le Commissaire du Gouvernement, M. Russier, secrétaire général de la DIAF, et M<sup>me</sup> Margalhan-Ferrat, coordinatrice des agglomérations à la DAEC, pour le très gros travail de soutien apporté, ainsi que notre secrétaire parlementaire M<sup>me</sup> Marie-Claude Clerc.

Ce projet de loi comprend quatre éléments essentiels sur lesquels il est important de s'arrêter : l'évolution du cadre légal, le soutien financier de l'Etat aux projets d'agglomérations, les questions opérationnelles soulevées par les motionnaires Bapst/Schneuwly et la forme juridique. Un commentaire sera aussi fait sur les aspects de communication.

Premièrement, l'évolution du cadre légal. La commission parlementaire a consacré une attention particulière à l'évolution du cadre légal. Au niveau fédéral, si la forme juridique est laissée au libre choix du porteur de projet régional, il est fortement recommandé d'adapter les périmètres des agglomérations aux recommandations de la Confédération. Cela concerne particulièrement la région du Grand Fribourg qui devrait aujourd'hui s'étendre plus largement tout autour de son périmètre actuel. Au niveau cantonal, la commission a pris en considération l'élaboration en cours de la loi sur la mobilité, décidée par le Grand Conseil, ainsi que la prochaine révision de la loi sur les communes qui devrait intégrer la loi sur les agglomérations. Enfin, un rapprochement avec la planification régionale devient une nécessité afin de rassembler les forces dans notre aménagement du territoire. Il est donc apparu nécessaire d'avoir un seul modèle cantonal unifié, souple et bien connu des communes, qui fonctionne tant entre plusieurs districts qu'entre plusieurs cantons, par exemple si une agglomération devait se faire dans la Broye ou en Veveysse. Il est de plus impératif de simplifier le cadre légal au vu des nouvelles lois à venir et enfin le rôle des districts et de leur préfet doit être revu.

Deuxièmement, le soutien financier de l'Etat. Peut-être le point le plus important de cette nouvelle loi est la possibilité légale donnée à l'Etat de soutenir financièrement les projets d'agglomérations. Aujourd'hui, l'Etat ne contribue qu'à une partie des frais de fonctionnement. Or, les enjeux d'aménagement et de mobilité sont tels qu'il est inconcevable que l'Etat ne puisse soutenir les mesures décidées par les agglomérations. Ceci a un autre avantage d'importance puisque le soutien cantonal pourrait aussi grandement aider les communes à financer les projets régionaux et donc tenir les délais de plus en plus ambitieux fixés par la Confédération. Ceci implique bien évidemment que l'Etat puisse prendre part à la définition des périmètres des agglomérations et se rallier aux tâches qui leurs sont dévolues.

Troisièmement, les questions opérationnelles soulevées par les motionnaires. La commission a désiré de donner une orientation claire aux questions soulevées par la motion Bapst/Schneuwly, transmise par le Grand Conseil. En résumé, les quatre points principaux sont les suivants :

- > Le périmètre. La commission parlementaire répond qu'il est impératif que les agglomérations adaptent leurs périmètres aux recommandations fédérales afin d'assurer le financement des projets d'agglomérations.
- > Les tâches. La commission parlementaire est d'avis que les agglomérations doivent concentrer leur travail sur les domaines exigés par la Confédération, à savoir l'aménagement et la mobilité tout en respectant l'environnement.
- > Le rôle des préfets. La commission voit la nécessité d'une collaboration très étroite avec les districts et la planification régionale. Les agglomérations doivent donc avoir la possibilité de travailler avec le préfet en son sein, à quelque échelon que ce soit, y compris à la présidence.
- > Le bilinguisme. La commission parlementaire est d'avis que le bilinguisme doit être effectif du moment où une seule commune parle une autre langue que les autres.

Quatrièmement, la forme juridique. La forme juridique est laissée au libre choix des agglomérations au niveau fédéral. Le canton de Fribourg a été pionnier en 1995 avec l'adoption de sa loi sur les agglomérations, notamment en prévoyant



son modèle d'agglomération institutionnelle. Il faut cependant remarquer qu'aucune autre agglomération en Suisse n'a finalement adopté ce modèle et que les pressions financières et légales demandent une simplification et une souplesse accrue, implicitement donc aussi entre les districts et les cantons. La commission propose donc de supprimer le modèle institutionnel tel qu'il est vécu dans le Grand Fribourg et d'uniformiser ainsi la pratique sur l'ensemble du canton.

Concernant l'Agglomération de Fribourg, la seule concernée par cet aspect du projet bis, la commission salue vivement le travail qu'elle effectue et l'exemplarité en terme de bilinguisme par exemple. Force est de constater que l'élargissement de son périmètre est devenu impossible sans des artifices contractuels ou conventionnels qui compliqueraient encore le modèle. De même, les trois domaines de promotion économique, touristique et culturel figurant à l'article 3 de ses statuts sont dissuasifs pour les autres communes. Par ailleurs, le conseil d'agglomération a demandé l'étude de l'insertion du domaine du sport. Un système à deux cercles n'est cependant pas prévu par la loi et complexifierait à nouveau le modèle. Concernant le tourisme, un modèle cantonal est actuellement en étude et en matière culturelle, Coriolis Infrastructures pourrait se développer dans ce sens afin de sauvegarder les intérêts des acteurs culturels. La commission désire par ailleurs, en cas d'acceptation du projet bis, que le personnel soit repris par la nouvelle association de communes ou par toute autre entité publique. En effet, une coordination intercommunale des tâches de promotion du Grand Fribourg est un bienfait pour ses bénéficiaires et doit perdurer.

Quant à la fusion du Grand Fribourg, plébiscitée à l'unanimité (moins une voix) par le Grand Conseil, il n'y a aucun doute que la modification présentée dans le projet bis facilitera son processus. L'Agglo du Grand Fribourg, vendue en votation populaire comme un premier pas vers la fusion, est aujourd'hui une entité figée qui doit s'agrandir et non prendre la place d'une entité communale fusionnée. Or sa forme juridique actuelle porte à confusion de même que les prises de positions de certains de ses représentants. Le projet bis règlera une des interrogations des travaux de l'assemblée constitutive et évitera de jouer Agglo contre le projet de fusion.

En termes de calendrier, la commission estime que la période de transition de deux ans prévue dans les dispositions transitoires est ambitieuse. Dès lors, il est impératif que l'entrée en vigueur du projet bis soit la plus rapide possible afin de préparer le terrain au projet de fusion et de clarifier la situation auprès de la population. L'assemblée constitutive, malgré la situation pandémique, poursuit ses travaux avec un prochain horizon aux alentours de 2023.

Avant de conclure, il est important de dire un mot sur les aspects de communication qui ont entouré les débats de la commission parlementaire. Dès le début, ses membres ont été conscients des enjeux politiques découlant de son choix. Elle a donc considéré la consultation préalable et pris une direction parmi plusieurs proposées. Elle a noté qu'une commission parlementaire n'a pas la compétence pour décider du lancement d'une nouvelle consultation. Elle a aussi décidé d'établir un rapport d'accompagnement à son projet bis, a transmis aux médias un communiqué de presse après avoir préalablement informé l'Agglomération de Fribourg, le président de la Conférence des préfets et le préfet de la Sarine. Elle a outre délégué son président en cas de demande d'information. Celui-ci a reçu un courrier formel de la commune de Matran auquel il a été donné réponse, une demande d'entretien de l'Agglomération en présence du commissaire du Gouvernement qu'elle a finalement refusée et a pris note de la résolution votée par le conseil général de Villars-sur-Glâne. De nombreux échanges informels ont aussi eu lieu.

En conclusion, la commission vous recommande d'accepter le projet bis. Ce projet, bien que délicat, a l'avantage de préparer les évolutions légales et l'adéquation des périmètres, d'uniformiser et de simplifier la loi, d'assurer le soutien de l'Etat, de concentrer les forces sur les tâches essentielles des agglomérations, de répondre aux questions des motionnaires, de favoriser la fusion du Grand Fribourg tout en prévoyant une transition calquée sur son calendrier.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je tiens tout d'abord à remercier la commission parlementaire, son président, les collaborateurs, en particulier M. Russier et M<sup>me</sup> Margalhan-Ferrat pour l'énorme travail fourni dans des conditions particulières, évidemment dues à la pandémie.

M. le Rapporteur a présenté en détail la démarche et les propositions de la commission. Je n'y reviendrai pas, d'autant plus que la commission a également élaboré un rapport complémentaire. Je vous informe que le Conseil d'Etat a entendu les arguments développés par la commission parlementaire et qu'il se rallie à ses propositions. J'insiste néanmoins sur le fait qu'il ne s'agit en aucun cas d'une défiance à l'égard de l'Agglomération de Fribourg actuelle. Celle-ci réalise un travail remarquable et a obtenu des succès que personne n'osait imaginer au moment de sa fondation.

Comme le relevait déjà le message du Conseil d'Etat, l'Agglomération de Fribourg est toutefois à un tournant de son histoire. M. le Président de l'Agglomération est d'ailleurs intervenu dernièrement dans la presse en mentionnant que l'Agglomération faisait des réflexions au niveau de son périmètre, mais également au niveau de ses tâches. En effet, le projet de fusion du Grand Fribourg, une évolution des exigences de la Confédération en matière de projets d'agglomérations au niveau des calendriers et des périmètres font que l'Agglomération de Fribourg passera nécessairement ces prochaines années par une

phase de métamorphose. En plus, rappelons que la loi sur les agglomérations a 25 ans déjà et a été conçue avant les exigences fédérales.

Une réforme en profondeur sera donc inévitable si l'on veut conserver cette dynamique de succès initiée par l'Agglomération de Fribourg. Dans son projet initial, il est vrai, le Conseil d'Etat n'a pas voulu imposer une réforme institutionnelle, respectant ainsi l'autonomie des communes, même si la forme actuelle ne semblait pas revêtir le meilleur habit pour accompagner jusqu'au bout cette mutation nécessaire. La perspective d'une disparition de la forme institutionnelle de l'agglomération figurait néanmoins partiellement déjà dans le message du Gouvernement, à moyen terme lors de la reprise des dispositions institutionnelles dans une éventuelle loi consacrée aux différentes formes de gouvernance supracommunale.

Les débats au sein de la commission ont montré que de nombreux élus locaux étaient non seulement prêts à faire le pas, mais étaient carrément demandeurs. Il était donc relativement naturel que le Conseil d'Etat se rallie au projet bis dans un élan de dynamique positive, d'accélération des processus nécessaires à la poursuite de ces travaux d'agglomérations. Les propositions de la commission parlementaire ne font finalement qu'accélérer cette évolution nécessaire pour s'adapter aux nouvelles conditions, aux nouvelles exigences de la Confédération.

L'essentiel que nous devons garder à l'esprit est le renforcement du centre cantonal par tous les moyens. Vous le savez, vous l'avez confirmé en février dernier, l'un des axes forts de ce renforcement est bien évidemment la fusion du Grand Fribourg. Nous ne devons pas nous permettre de mettre tous les oeufs dans le même panier. Donner à l'Agglomération de Fribourg un nouvel élan, en incitant par exemple une nouvelle commune à la rejoindre pour étendre le périmètre des projets de l'Agglomération, est aussi essentiel en terme de renforcement de ce centre cantonal fort.

Je me permets toutefois d'insister sur un point. Toutes ces discussions sont légitimes. Elles sont légitimes autour de l'Agglomération de Fribourg, mais ne doivent néanmoins pas faire oublier que le Parlement discute aujourd'hui de la loi sur les agglomérations et non de la loi sur l'Agglomération de Fribourg. Notre canton compte deux agglomérations constituées autour de Fribourg et de Bulle, une agglomération en cours de constitution avec les communes de la Veveysse autour Vevey et Montreux et des discussions pour une autre agglomération pour que des communes de la Singine bénéficient des synergies avec l'Agglomération de Berne. En tout, ce sont 57% des Fribourgeoises et Fribourgeois qui se trouvent dans des périmètres d'agglomérations reconnues par la Confédération. Même hors de la Sarine, le tiers des habitants de notre canton vit dans une agglomération au sens fédéral. Il est donc essentiel aujourd'hui de prendre cette hauteur pour discuter de la nature de la loi sur les agglomérations. Le développement de ces périmètres est fondamental pour tout notre canton, y compris d'ailleurs pour les régions qui n'y figurent pas et qui bénéficient indéniablement des retombées de ces développements. La multiplicité des formes choisies montre que l'essentiel n'est pas la forme juridique, j'insiste aussi, c'est la volonté de collaborer et d'avancer ensuite. Je suis donc tout à fait convaincu, persuadé, que la région de Fribourg saura s'organiser pour porter les prochaines générations de projets d'agglomérations et surtout pour mettre en oeuvre ceux déjà approuvés, car le temps presse. En effet, l'élaboration des projets d'agglomérations est un énorme travail qui demande du temps, des compétences de techniciens, de diplomates, de visionnaires. C'est une tâche que l'Agglomération de Fribourg et celle de Bulle savent faire. Ils l'ont prouvé.

L'enjeu aujourd'hui porte sur la réalisation des mesures. Il y a urgence puisque la Confédération a modifié récemment les règles en la matière. Vous avez pu le lire dans le message du Conseil d'Etat, les calendriers de mise en oeuvre des projets d'agglomérations sont désormais extrêmement serrés et le risque de perdre des dizaines de millions de francs d'aide fédérale très sérieux. Pour donner un ordre de grandeur, les seules mesures prioritaires du PA3 pour l'Agglomération de Fribourg impliquent des investissements de l'ordre de 170 millions de francs réalisés en à peine cinq ans. Sans la parfaite collaboration de tous les acteurs publics, peu importe la forme institutionnelle, c'est totalement illusoire. C'est ce constat qui a incité le Conseil d'Etat à permettre au canton de soutenir financièrement la réalisation des mesures des projets d'agglomération dans l'article 4 du projet de loi, que la commission parlementaire n'a pas modifié. Ce soutien s'adresse par ailleurs à toutes les agglomérations, quelle que soit leur forme, j'insiste aussi sur ce point.

C'est aussi pour cela que j'ai rejeté la solution de facilité lors des discussions au sein de la commission parlementaire en ne suivant pas la proposition de renvoi du projet de loi. Il est essentiel que le Parlement puisse débattre de la loi sur les agglomérations rapidement, afin que nous puissions ensuite nous concentrer sur le soutien cantonal adéquat pour garantir que les aides fédérales décidées en faveur de notre canton ne restent pas lettre morte. Ce soutien cantonal constitue le coeur de cette révision de la loi sur les agglomérations et je constate que la commission l'a soutenu.

Je vous invite naturellement à en faire de même en entrant en matière sur ce projet de loi et en soutenant les propositions de la commission parlementaire.

**Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE).** Die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei unterstützt mit grosser Mehrheit den Vorschlag bis der Kommission und bittet Sie, dies ebenfalls zu tun.

Sich zu konzentrieren auf die beiden Dossiers, welche die Eidgenossenschaft vorschreibt, nämlich die Raumplanung und den Verkehr, ist logisch und intelligent. Alle anderen Agglomerationen in der Schweiz arbeiten auch so. Toutes les autres

agglomérations de Suisse fonctionnent également de cette manière. Nur Freiburg-Fribourg, und hier vor allem ein paar weltfremde Träumer, haben eine schwerfällige, ineffiziente und unnötige Aggloverwaltung aufgebaut. Unsere Agglo muss grösser werden. Das ist die Forderung und die Bedingung der Eidgenossenschaft für künftige finanzielle Unterstützungen. Nur, wie wollen Sie weitere Gemeinden überzeugen, dieser Agglo beizutreten, wenn Sie mit unnötigen, teuren und ineffizienten Aufgaben bestückt ist?

Künftige Gemeinden für die grössere Agglo könnten sein: Courtepin, Grolley, Neyruz, Cottens, Tavers, St. Ursen, Tentlingen, Giffers und auch die Gemeinden des Plateau du Muret. Allerdings kommen diese Gemeinden nur in die Agglo, wenn diese effizient und nützlich ist - ein Zustand, den sie zurzeit nicht erreicht, was auch die Eidgenossenschaft in ihrem Bericht festgestellt hat. Darum: Korrigieren wir die fatalen und teuren Fehler bei der Kreation dieser Agglo und geben ihr eine logische Basis, welche in der ganzen Schweiz angewendet wird. Ich bitte Sie daher, dem Vorschlag der Kommission zuzustimmen.

**Marmier Bruno** (*VCG/MLG, SC*). Mes liens d'intérêts sont les suivants: je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne et membre du comité de l'Agglo. De plus, je fais partie des citoyens qui ont accepté en 2008 lors d'une votation populaire de transférer des compétences communales à l'agglomération institutionnelle selon les modalités que nous connaissons aujourd'hui.

Ce dossier de révision de la LAgg est très particulier et laisse un sentiment bizarre. Nous avons l'habitude lors de révisions de lois d'effectuer de larges consultations auprès des milieux concernés. Après de longs mois de travaux entre le Conseil d'Etat et les entités concernées, le projet de loi initial a fait l'objet d'une consultation et a recueilli une large approbation. Malgré cela, nous nous retrouvons aujourd'hui avec un projet bis de la commission allant dans une direction opposée, auquel le Conseil d'Etat s'est rallié sans même en discuter avec ses partenaires. Je sais que beaucoup d'entre vous ne se sentent pas concernés par cette loi. Elle ne change rien pour Mobul et concerne peu les autres régions. Elle aurait par contre des conséquences importantes pour les communes du Grand Fribourg. Qui parmi vous, pour celles et ceux qui sont actifs dans vos communes respectives, verrait d'un bon oeil que plusieurs années de travail soient mises en péril en quelques semaines par un vote réalisé sans consultation des organes concernés?

Je reviens ici sur les énoncés sur le financement des mesures. C'est justement l'Agglomération de Fribourg actuelle qui a des directives de financement qui permettent de financer de nombreux objets beaucoup plus rapidement que les autres agglomérations. Nous sommes sortis, M. Bürgisser, de notre région pour aller voir ce qui se fait ailleurs et c'est justement sur ce point-là que les autres régions aujourd'hui s'achoppent. Qui plus est, de nombreuses questions juridiques restent ouvertes à la suite de ce projet bis rédigé dans la précipitation. Un avis de droit a été demandé dont nous aurons les résultats dans quelques semaines. J'ai le sentiment que certains membres de la commission ont fondé leur opinion sur des a priori défavorables datant des débuts de l'Agglomération de Fribourg. Bien sûr que les débuts ont été compliqués, mais aujourd'hui nous sommes en 2020 et c'est donc sur le présent et non sur le passé que l'on doit évaluer l'Agglo. Depuis lors, l'Agglo a fait du chemin et a atteint son rythme de croisière.

Den Düdingen Grossräten und anderen Grossräten aus dem Sensebezirk sage ich nur Eines: Lassen Sie doch die Vergangenheit vergangen sein. Die heutige Agglo funktioniert sehr gut und Düdingen profitiert sehr davon, nicht nur bezüglich der Infrastruktur, sondern auch für die Kultur. Ich kann Ihre Bestrebung nach Vereinfachung verstehen, ich lade Sie aber dazu ein, vernünftig abzustimmen.

Wer von Ihnen kann sagen: Ich kenne die Fakten über die Agglo, ich kenne die Konsequenzen dieser Vorlage, ich weiss, was die betroffenen Gemeinden denken? Sehr wenige von uns.

Aufgrund der unzureichenden Information der Kommission dürfte der Grosse Rat heute nicht über diese Vorlage abstimmen.

Chers collègues, les conséquences de la suppression de l'agglomération institutionnelle n'ont pas été évaluées avec la rigueur nécessaire. Je sais bien que vous avez déjà pris votre décision dans les groupes, mais il est parfois nécessaire d'écouter les débats et de voter en son âme et conscience. Le Grand Conseil a-t-il été informé correctement des tenants et aboutissants concernant l'agglomération institutionnelle? Connaît-il la position des communes concernées? Quels sont les scénarios d'évolution en cas d'acceptation de la loi? Bien peu de monde dans notre assemblée connaît ces éléments. Ainsi, un report et une large consultation permettra de remédier à ce manque d'informations. Dans ce sens, le groupe Vert Centre Gauche fait une demande de renvoi et vous demande la soutenir.

**Schneuwly André** (*VCG/MLG, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Bürger und Generalrat der Gemeinde Düdingen.

Ich war in der Zeit des Starts der Agglomeration Freiburg/Fribourg ab 2008 – 2011 Mitglied des Agglomerationsvorstandes – das heisst beim Aufbau der Agglomeration Freiburg als Gemeinderat von Düdingen dabei. Ich bin gemeinsam mit Markus Bapst Initiator des Postulates und der Motion der Revision der Agglomerationsgesetzes und ich war Mitglied der parlamentarischen Kommission, die dieses Gesetz bis erarbeitet hat.

Je parle en mon nom personnel et au nom de la minorité du groupe Vert Centre Gauche. Tout d'abord, je voudrais remercier le conseiller d'Etat Didier Castella et son personnel pour leur soutien à la révision de la loi sur les agglomérations. Les arguments avancés par les membres lors de la première réunion étaient convaincants. Le conseiller d'Etat Didier Castella a abordé la question avec le Conseil d'Etat où il a également reçu un oui. Ensemble, nous les membres de la commission, avons transformé cette proposition en peu de temps et avec beaucoup d'engagement. La commission, en coopération avec le Conseil d'Etat, a élaboré une proposition législative avec beaucoup de courage et de prévoyance.

Pendant douze ans, l'Agglomération de Fribourg a fait un travail précieux et les dix communes ont beaucoup profité les unes des autres. La proposition de la commission veut que ces expériences soient portées à l'avenir par une association de communes.

Warum ich dieses Agglomerationsgesetz bis unterstützen: Die Vorgabe und der Zweck des Gesetzes werden reduziert auf die Bedingungen, die erfüllt werden müssen, damit das Agglomerationsprogramm beim Bund eingereicht werden kann. Dies ist der Hauptzweck, nebst der Idee der überregionalen Zusammenarbeit.

Das ganze Gesetz ist viel schlanker und die Entscheidungswege sind klarer und nachvollziehbarer - das Gesetz wird von 52 Artikel auf 8 Artikel gekürzt.

Das Funktionieren des Gemeindeverbandes ist bei allen Gemeinden bekannt. Der Gemeindeverband Mobul funktioniert gut. Durch den Umbau der Agglomeration Freiburg/Fribourg in einen Gemeindeverband ist es einfacher - und dies ist eine Einladung, den Perimeter der Agglomeration rund um Freiburg zu erweitern mit weiteren Gemeinden aus dem Saane-, Sense- und neu auch dem Seebezirk. Die Agglomeration kann bis zu 29 Gemeinden erreichen. Diese Idee spricht für die überregionale Zusammenarbeit über die Bezirke hinweg und ist Zukunft auch für das Einreichen von Agglomerationsprogrammen.

Die Agglomeration Freiburg/Fribourg hat, in Zusammenarbeit mit dem Kanton, mit Erfolg bereits finanzielle Mittel für die Realisierung beim Bund eingeholt. Das Wissen mit der fachlich ausgewiesenen Geschäftsleitung kann für die Aufgabenbereiche Raumplanung/Mobilität in den neuen Gemeindeverband integriert werden. Es geht nicht verloren.

Die Kultur als wichtiger Bestandteil der Agglomeration Freiburg/Fribourg sollte aus meiner Sicht überregional weiter unterstützt werden. Dies ist möglich, indem diese Aufgabe im neuen Gemeindeverband integriert wird. Dies braucht die Einstimmigkeit der Gemeinden oder es wird ein neuer Gemeindeverband aufgebaut, wie beim Gemeindeverband Mobul 2 ein zweiter Verband gemacht worden ist.

Der Gemeindeverband der Region Sense, mit der Stimme des Oberamtmannes, unterstützt dieses Gesetz und freut sich auf die zukünftige Entwicklung. Der Richtplan muss gemeinsam mit den anderen Bezirken entwickelt werden.

Le Röschtigraben sera empêché par cela. Düdingen, en tant que membre actuel de l'Agglo et d'autres communes participeront à l'association des communes. L'idée d'une "agglomération" bilingue se poursuit. C'est également un objectif important du canton de Fribourg.

Der Saanebezirk kann sich ohne Rücksicht auf die gegenwärtige Agglomeration der Aufgabe der Fusion Grossfreiburg und des Gemeindeverbandes Region Saane widmen. Der Staatsrat und der Grosse Rat unterstützen ja diese Fusion. Das Thema des Umbaus der Agglomeration ist durch dieses Gesetz bereits geregelt. (*Redezeit überschritten*)

**Schwaller-Merkle Esther** (PDC/CVP, SE). Meine Interessen: Ich wohne seit meiner Geburt in der Gemeinde Düdingen und bin somit Mitglied der Agglo Freiburg. Ich war auch Mitglied der parlamentarischen Kommission zur Prüfung des Gesetzesentwurfes über die Agglomerationen.

Das aktuelle Agglomerationsgesetz stammt aus dem Jahre 1995 und ist genauso alt wie eines meiner Kinder.

Le canton de Fribourg était à l'époque un pionnier dans le domaine des projets d'agglomérations. Cela a créé un nouveau niveau politique, une nouvelle entité dont le développement n'était pas encore prévisible. La loi sur les agglomérations a été appliquée pour la première et seule fois en 2008 avec la constitution de l'Agglomération de Fribourg. En raison de la loi existante, la question d'un modèle d'organisation différent n'était à l'époque pas à l'ordre du jour. Pour rappel, seule l'Agglomération de Fribourg avait choisi ce modèle institutionnel, alors que l'Agglomération de Bulle, Mobul, a choisi plus tard le modèle de l'association de communes au sens de la loi sur les communes et fonctionne tout aussi bien.

Lors de la consultation, la prise de position de la commune de Düdingen a montré que l'organisation globale actuelle a la réputation d'être lourde, non flexible et bureaucratique. Même les milieux francophones ont également réclamé des structures plus souples. C'est dans ce contexte que les députés Bapst et Schneuwly ont présenté leur proposition de révision de la loi sur les agglomérations en 2015, qui a été transmise par le Grand Conseil.

Die parlamentarische Kommission hat den nun vorliegenden Gesetzesentwurf geprüft und einen Änderungsantrag in Form eines Projektes bis ausgearbeitet. Dieser zielt darauf ab, eine rechtliche Grundlage für die staatliche Unterstützung und Hilfe

für spezifische Massnahmen zu schaffen, aber auch die Begleitung der Agglomerationsprojekte gemäss dem Entwurf der Regierung sicherzustellen. Es schafft das institutionelle Agglomerationsmodell ab, um das Agglogesetz zu vereinfachen und die Entscheidungsprozesse zu beschleunigen.

In Hinblick auf den Zusammenschluss der Gemeinden Grossfreiburgs und die Ausarbeitung der zukünftigen Aggloprojekte der vierten Generation hat die parlamentarische Kommission aus Zeitgründen darauf verzichtet, eine Rückweisung des Entwurfs an den Staatsrat zu beantragen.

Die überarbeitete Form, das *Projet bis*, entspricht den Anliegen des Gemeindeverbandes der Region Sense und auch des Gemeinderates von Düdingen. Das neue Agglogesetz beschränkt sich auf die Kernaufgaben der Raumplanung und der Mobilität.

Dies sind die Bedingungen, die erfüllt werden müssen, damit beim Bund eingereichte und genehmigte Agglomerationsprogramme finanzielle Unterstützung erhalten. Dazu verlangt der Bund eine Vergrösserung des Perimeters, um weitere und umfangreichere finanzielle Unterstützungen zu erhalten.

Es ist zu wünschen, dass mit dem revidierten vereinfachten Agglogesetz auch weitere Gemeinden des Sense-, See- und Saanebezirkes der Agglomeration Freiburg beitreten werden und somit ein grösserer Perimeter geschaffen werden kann.

L'Agglo Fribourg en tant que nouvelle entité s'est développée et continue à se développer avec la loi sur les agglomérations modifiée. Au nom de la grande majorité du groupe démocrate-chrétien et de la commission parlementaire, je propose à l'assemblée d'adopter le projet bis proposé.

**Steiert Thierry** (*PS/SP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis syndic de la ville de Fribourg et vice-président du comité de l'Agglomération de Fribourg.

Lorsqu'en 1995 le Grand Conseil a adopté la loi sur les agglomérations, il a fait preuve d'un esprit novateur en créant une nouvelle structure sous la forme d'une corporation de droit public afin de promouvoir la collaboration intercommunale dans le centre cantonal et de permettre aux communes concernées de requérir et d'obtenir des subventions de la Confédération pour réaliser des mesures infrastructurelles dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement. Sur la base de cette loi, l'Agglomération de Fribourg a depuis 2008 exercé la planification directrice dans les domaines précités. Elle a également pris en charge la promotion culturelle, économique et touristique pour le périmètre concerné, qui regroupe donc les communes d'Avry, Belfaux, Corminboeuf, Düdingen, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccots, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne.

Depuis la création de l'Agglomération en 2008, de l'eau a coulé sous les ponts et nous pouvons faire aujourd'hui un double constat. Premièrement, l'Agglomération a fourni un travail considérable et conséquent en procédant à l'élaboration des projets d'agglomération de deuxième et troisième générations, qui ont obtenu ainsi des subventions fédérales à hauteur de plus de 59 millions de francs pour soutenir les mesures d'aménagement, de mobilité et d'environnement. En outre, elle a permis de créer des liens étroits entre les dix communes membres, des liens qui n'auraient probablement pas été aussi intenses et fréquents dans un contexte moins formalisé. Cet acquis est précieux et mérite d'être salué. Le bilan de l'Agglomération est ainsi très positif. Elle a fait ses preuves.

Deuxièmement, le périmètre actuel de l'Agglomération est trop restreint. En effet, le périmètre fonctionnel, tel que défini par l'Office fédéral de la statistique, comporte plus de trente communes et la Confédération a clairement exprimé la nécessité d'étendre le périmètre des futurs projets d'agglomérations, faute de quoi l'octroi de nouvelles subventions fédérales risquerait d'être fortement préterité. C'est entre autres ce dernier constat qui doit nous conduire aujourd'hui à opter pour une forme plus simple que la corporation de droit public, car une extension du périmètre par l'adhésion de nouvelles communes semble illusoire sous la forme actuelle. Il convient aussi de rappeler que, sur la quarantaine d'agglomérations que comptent notre pays, aucune ne connaît une structure aussi lourde que l'Agglomération de Fribourg, alors qu'elles obtiennent toutes des subventions fédérales parfois bien plus conséquentes.

Die Rechtsform der Agglomeration ist zwar ein wichtiges Element dieses Gesetzes. Aber bei allen Diskussionen um diese Rechtsform sollte nicht ausser Acht gelassen werden, dass es hier in erster Linie um etwas anderes geht, nämlich um die Beteiligung des Kantons im Rahmen der Agglomerationsprojekte.

Mais, jusqu'à présent, le canton de Fribourg, respectivement l'Etat de Fribourg, s'est distingué par sa frilosité dans le domaine des agglomérations. Contrairement aux autres cantons qui se sont investis de manière conséquente et qui ont souvent même joué le rôle de moteur afin de faire avancer les mesures infrastructurelles, l'autorité cantonale est restée en arrière-fond, se limitant à quelques maigres contributions au mandat de planification. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat propose de soutenir également les mesures de projets d'agglomérations et il reconnaît ainsi qu'un renforcement de l'agglomération est un objet d'intérêt cantonal. Vous l'avez dit, M. le Commissaire du Gouvernement, le soutien de l'Etat constitue le coeur de ce projet de loi.

Wenn dieses Gesetz heute angenommen wird, ist dies für die betreffenden Gemeinden in den drei Bezirken Saane, Sense und See als ausgestreckte Hand zu interpretieren. Diese Hand dürfen sie selbst in Corona-Zeiten ergreifen und sie sollten es auch tun, um die dringend notwendige Erweiterung des Aggloperimeters zu ermöglichen und ihren Teil der Verantwortung für die Entwicklung des kantonalen Zentrums zu leisten.

Gerade die deutschsprachigen Gemeinden können feststellen, dass die Freiburger Agglomeration den Anliegen der deutschsprachigen Minderheit stets Rechnung getragen hat. Der Ball liegt jetzt bei ihnen. Er liegt aber auch beim Staatsrat, der in den nächsten Monaten alles tun muss, um die betreffenden Gemeinden von der Notwendigkeit dieses Projekts zu überzeugen.

Cette révision aura pour conséquence premièrement de créer les bases permettant la transformation - et je précise bien transformation et non suppression de l'Agglomération de Fribourg - et l'extension de son périmètre, et deuxièmement de renforcer le rôle de l'Etat dans le cadre des projets d'agglomérations, à l'instar de ce qui se fait dans la plupart des autres cantons. Le commissaire du Gouvernement l'a dit, il s'agit aujourd'hui de développer une vision dans l'intérêt de notre canton. A sa très grande majorité, le groupe socialiste refusera dès lors le renvoi de ce projet de loi, votera l'entrée en matière et acceptera le projet bis tel que proposé par la commission.

**Brügger Adrian** (*UDC/SVP, SE*). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der grossrätlichen Kommission, welche dieses Gesetz behandelt hat, Mitglied des Agglomerationsrats der Agglo Freiburg und Generalrat von Düdingen.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Revision des Agglomerationsgesetzes an ihrer Fraktions Sitzung diskutiert. Die Revision entspricht den Anliegen vieler Gemeinden und auch deren Motionäre. In der ursprünglichen Fassung des Staatsrats wird die Einstimmigkeit für Neuaufgabenbereiche nicht mehr gewährt. Dies finden wir sehr entscheidend und störend. Wie möchte man beispielsweise andere Gemeinden aus den verschiedenen Bezirken überzeugen, bei der Agglo mitzumachen, wenn zu viele und neue Aufgaben überwiesen werden, die nicht mehr einstimmig sein müssen, und die Gemeinden zur Mitfinanzierung gezwungen werden?

Wir begrüssen, dass sich das neue Agglogesetz vor allem auf die Kernaufgaben der Raumplanung und der Mobilität beschränkt. Weil es keine Einstimmigkeit gibt, können weitere Aufgaben in einem zusätzlichen Verband geregelt werden.

Eine Vergrösserung des Perimeters wird vom Bund ebenfalls verlangt. Dies wird mit der jetzigen Form nicht möglich sein. Das sind jedoch Bedingungen, welche zwingend notwendig sind, damit Agglomerationsprogramme finanzielle Unterstützungen vom Bund erhalten.

In der Schweizerischen Landschaft findet man keine Agglo, welche in dieser institutionellen und schwerfälligen Form funktioniert. Aus unserer Sicht stellt die neue Struktur eine Vereinfachung dar. Wir hoffen, dass andere Gemeinden aus dem Saane-, See- und Sensebezirk nach dieser Anpassung dem neuen Gemeindeverband beitreten werden. Ein Gemeindeverband bietet aus unserer Sicht mehr Autonomie als die bisherige Form.

Aus diesen Gründen wird die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei dem Gesetzesentwurf, welcher von der Kommission ausgearbeitet wurde, grossmehrheitlich zustimmen und die verlangte Rückweisung ablehnen.

**Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis syndique de la commune de Villars-sur-Glâne et j'ai été vice-présidente du comité de l'Agglomération depuis ses débuts jusqu'à 2016.

Il n'est pas contestable en l'état que l'actuelle loi sur les agglomérations a besoin d'un petit lifting, même d'un sérieux lifting. Il n'est pas davantage contestable que c'est le grand moment que le Conseil d'Etat délie un peu sa bourse pour financer des projets d'importance qui sont portés pour l'essentiel par l'Agglomération de Fribourg en matière d'environnement, de transports et tous ces projets qui ont trait précisément à l'aménagement du territoire.

L'Agglomération de Fribourg à l'époque, qui obéit à des règles assez complexes, a été non seulement vivement encouragée mais portée à bout de bras et de manière extrêmement intense par le Conseil d'Etat qui voulait absolument que ce soit le modèle d'agglomération. Cela a été fait. L'Agglomération a bien travaillé, a beaucoup travaillé. Elle s'est énormément impliquée pour le développement non seulement du territoire du Grand Fribourg, mais de l'ensemble du canton. Finalement, les retombées des travaux de l'Agglomération ont profité à tout le canton. Maintenant, voilà qu'on nous dit que la structure est trop lourde, la structure est vieillotte, la structure ne répond plus aux besoins, ce qui n'est pas tout faux. Est-ce là une raison pour jeter le bébé avec l'eau du bain? Je me pose d'autant plus la question que, comme vous le savez, si on veut noyer son chien on dit qu'il a la rage. C'est bien ce que l'on dit maintenant, même si l'on nous assure que ce n'est pas du tout dirigé contre l'Agglomération de Fribourg, mais que c'est pour encourager des nouveaux projets d'agglomérations plus faciles, plus souples. C'est pour répondre aux exigences de la Berne fédérale que l'on décide maintenant de tout chambouler. Or, je doute fort que le projet que l'on nous soumet aujourd'hui réponde exactement aux exigences de la Berne fédérale puisque le projet d'agglomération selon l'Office fédéral de la statistique est un projet non seulement supracantonal, c'est un projet régional, mais c'est aussi un projet qui pratiquement met tout le canton de Fribourg en une seule et unique agglomération.

Ce n'est pas cela que le projet de loi va permettre de réaliser. Par contre, ce que l'on n'a pas fait en se dépêchant de nous proposer ce projet, on n'a pas du tout mesuré les conséquences financières qui résulteront du sabordage de l'Agglomération de Fribourg actuellement existante, parce que des conséquences il y en a. Je rappelle que l'Agglomération a fait trois plans d'aménagement, un quatrième est encore en cours actuellement, que des mesures qui sont prévues même dans le deuxième plan ne sont pas encore achevées, qu'il y a un coût considérable qui a été consenti par les communes et que ce coût-là il faudra bien voir comment il sera réparti. Le projet n'en dit absolument rien.

Dès lors, pour moi, ce projet, même s'il est nécessaire, n'est pas abouti. Il est donc urgent de prendre la mesure des choses à leur juste valeur. Il ne s'agit pas ici de faire un projet qui aura pour unique but, qui naturellement n'est pas ouvertement dit, de favoriser la fusion du Grand Fribourg tant il est vrai qu'on voit mal comment une agglomération comportant une grande commune fusionnée avec une autre commune alémanique puisse être encore existante. Il n'est pas là le but de l'exercice. Il faut faire les choses ouvertement, franchement. Il faut que l'on prenne en considération tous les efforts qui ont été consentis par les communes actuellement membres de cette Agglomération et qu'une fois qu'on a résolu tous ces problèmes, qu'on vienne en proposant un projet qui tienne la route, raison pour laquelle je vous demande de voter le renvoi.

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). Je m'exprime en mon nom personnel et déclare mes liens d'intérêts : je suis conseiller général en ville de Fribourg et j'ai été membre du conseil d'Agglomération. Afin de faciliter le vote sur l'entrée en matière, je renonce à déposer moi-même une demande de renvoi et me rallie uniquement à la proposition de renvoi formulée par la majorité du groupe Vert Centre Gauche. En effet, je suis tenté de qualifier le projet bis comme un hold-up, mais je m'en abstiens bien évidemment.

Ich erlaube mir, auf Deutsch weiterzufahren. Ich verstehe selbstverständlich die Beweggründe der Kommission, welche zu diesem Projekt bis geführt haben. Einige vermögen durchaus zu überzeugen, andere wiederum weniger. Völlig unverständlich ist für mich die wankelmütige Haltung des Staatsrates in dieser Frage, welcher eine 180 Grad Kehrtwende vorgenommen hat.

Zur Erinnerung - ob man es will oder nicht -, die institutionelle Agglomeration war bereits zum Zeitpunkt ihrer Gründung ein Unikum in der Schweiz. Im Westen nichts Neues also. Dass eine demokratische Institution mit einer Exekutive und einer Legislative einen schwerfälligeren Entscheidungsprozess bedingt als, überspitzt formuliert, eine Diktatur, ist ebenfalls hinlänglich bekannt. Auch diesbezüglich im Westen nichts Neues.

Gemäss Botschaft der Kommission sind es aber hauptsächlich diese schwerfälligen Prozesse - wir haben es heute auch in der Debatte gehört -, die notwendig sind in einer Demokratie, welche die Abschaffung der institutionellen Agglomeration rechtfertigen sollen. Meiner Meinung nach handelt es sich dabei jedoch um ein falsches beziehungsweise rein politisches Problem. Was wir uns aber wirklich fragen müssen, ist: Was hat die institutionelle Agglomeration bisher der Bevölkerung gebracht? Und diesbezüglich sind sich ja offensichtlich fast alle einig, bis auf die Fraktion der Freisinnig-Demokratischen Partei, wenn ich es richtig verstanden habe. Ich zitiere hier aus der Botschaft der Kommission: "Jedoch ist anzumerken, dass das derzeitige System als solches für Agglomerationsprojekte funktioniert." Mit anderen Worten schlägt die Kommission vor, ein System, welches zugunsten der Bevölkerung offenbar unstrittig gut funktioniert, abzuschaffen, ohne dass die Zukunft der verschiedenen heute durch die institutionelle Agglomeration wahrgenommenen Aufgaben gesichert beziehungsweise bekannt ist.

Im Zusammenhang mit dem Projekt bis stellen sich mir daher insbesondere folgende Fragen:

- > Die institutionelle Agglo wurde mittels Volksabstimmung eingesetzt. Unabhängig von der rechtlichen Frage, stellt sich die Frage, ob hier nicht ein Präzedenzfall geschaffen wird, in dem der Grosse Rat eine mittels Volksabstimmung eingesetzte, demokratische Institution abschafft. Das könnte in Zukunft noch andere Gemeindeverbände treffen. Wie kann das verhindert werden?
- > Welche Garantien gibt es heute, dass sich die Gemeinden nach Abschaffung der institutionellen Agglo so zu Gemeindeverbänden zusammenschliessen, wie es sich die Kommission und der Staatsrat vorstellen? Gibt es bereits Absichtserklärungen oder Zusicherungen, dass sich die Gemeinden X oder Y für die Übernahme z.B. der Kulturförderung zusammenschliessen werden?
- > A propos Kultur: Welche konkreten Auswirkungen hat das Projekt bis auf die Unterstützung der Kulturakteure, welche bereits durch die Coronakrise hart gebeutelt wurden und welche mit dieser Gesetzesänderung in eine neue Unsicherheit schlittern?
- > Welche konkrete Auswirkung hat die Abschaffung der institutionellen Agglomeration auf die Fusionsdynamik Grossfreiburg? Wie stellen sich alle direkt betroffenen Gemeinden zu der Frage der Abschaffung? Wie die konstituierende Versammlung Grossfreiburg? Wie der Agglovorstand und wie der Agglomerationsrat?

Weder die Botschaft des Staatsrates noch die Botschaft der Kommission enthält Antworten zu diesen wichtigen Fragen, lediglich Mutmassungen, um nicht zu sagen, Wunschenken. Ein Vernehmlassungsverfahren würde diese Antworten liefern

und es dem Grossen Rat entsprechend erlauben, einen Entscheid bezüglich dem Projet bis zu treffen, in Kenntnis der genauen zukünftigen Konsequenzen im Falle einer Annahme des Projet bis und in Kenntnis der offiziellen Positionen sämtlicher betroffener Akteure. Ohne ein solches Vernehmlassungsverfahren haben wir es allerdings mit einem Blindflug zu tun: Wir schaffen etwas ab, das alles andere als perfekt ist, aber der Bevölkerung bis anhin gute Dienste geleistet hat, und fahren lediglich mit Mutmassungen weiter. Bevor die institutionelle Agglomeration abgeschafft wird, müsste die Zukunft der durch sie wahrgenommenen Aufgaben zumindest in groben Zügen bekannt und, vor allem, gesichert sein.

**Mutter Christa (VCG/MLG, FV).** Je n'ai pas de lien d'intérêt actuel à déclarer mais j'étais déléguée auprès de la CUTAF et ensuite membre du conseil de l'Agglo. Je connais d'expérience les deux formes juridiques.

Juste une phrase en français, j'ai eu la même réaction que M. Moussa quand j'ai lu le communiqué de la commission. C'est un help-up. M. le Commissaire, je pense qu'on ne peut pas parler de défiance. C'est un démantèlement et je suis catastrophée que le Conseil d'Etat se rallie au projet bis. Je vous demande le renvoi pour préparer un projet qui permet d'élargir le périmètre de l'Agglomération, de maintenir dans le fond sa structure actuelle et d'actualiser la forme dans le sens qu'elle corresponde aux règles actualisées de la Confédération.

Ich denke, es braucht aber einige Reaktionen auf Deutsch. Nur ein Beispiel, das illustriert, was die Herren Marmier und Moussa und Frau Schneider schon gesagt haben: Es ist extrem gefährlich, kontraproduktiv, überstürzt und undemokratisch, die Agglomeration jetzt abzuschaffen und zur Form des Gemeindeverbandes zurückzukehren. Ich bin einverstanden mit allem, was Herr Steiert gesagt hat, ausser der Aussage, die juristische Form sei nicht so wichtig.

Der Gemeindeverband CUTAF hat damals bewiesen, dass er unfähig war, ein Agglomerationsprojekt auszuarbeiten. Es war eine Katastrophe, als einziges urbanes Projekt der Schweiz hat Freiburg beim ersten Agglomerationsprojekt keinen Rappen Bundessubventionen erhalten. Dann wurde die Agglomeration beschlossen, und es war nicht die schwerfällige, sondern die demokratische Form der Agglomeration und des Agglomerationsrats, die erlaubt hat, das Agglomerationsprojekt so zu formulieren, Nr. 2 und Nr. 3, dass es nicht weltfremde Träumer waren, wie Herr Bürgisser sagte, sondern die uns erlaubt haben, dutzende von Millionen Franken Bundessubventionen zu holen, hunderte von Millionen Franken Projektgelder konkret für die Gemeinden von Grossfreiburg und der Agglomeration Bulle.

Es war die Form der Agglomeration, die das erlaubt hat, die demokratisch eingesetzt wurde, und die Sie nun, ohne grosse Überlegungen, ohne wirkliche Vernehmlassung, abschaffen wollen.

Ich bin völlig entsetzt, dass man aufgrund einiger Einwände der Gemeinde Düringen, die uns in der Agglomeration jahrelang mit ihrem Widerstand gegen jede einzelne Vorlage das Leben schwer gemacht hat und gleichzeitig jetzt, Herr Schneuwly, mit einem schönen Projekt, dem Viadukt, das Ihnen ja auch Freude bereitet hat, sehr viel davon profitiert hat, dass man diesen einzelnen Einwänden nun Folge leistet und eine Struktur abschaffen will, die einzigartig ist in Freiburg, einzigartig auf Schweizer Ebene und die bewiesen hat, dass sie funktioniert und dies täglich beweist.

Für die Verzögerungen in den Projekten ist ja nicht die Agglomeration verantwortlich, sondern die Umsetzung in den einzelnen Gemeinden. Die Agglomeration stellt die Mittel bereit.

Und was Sie hier - ohne grosse Überlegung - abschaffen wollen, ist eine Form, die vor allem auch, wie Herr Moussa gesagt hat, den kulturellen Akteuren in den letzten Jahren eine Sicherheit gegeben hat. Und Herr Schneuwly kommt jetzt und sagt: Da kann man dann wieder einen anderen Gemeindeverband machen. Das ist ja genau das, was wir nicht wollten. Das ist ja genau das, was Schwierigkeiten bereitete, mit denen die kulturellen Akteure auch zu kämpfen hatten.

Ich bitte Sie, eine bewährte Struktur zu bewahren und das Projet bis zurückzuweisen und dem Staatsrat den Auftrag zu geben, eine Gesetzesrevision vorzulegen, die uns erlaubt, bewährte Formen der demokratischen Agglomeration für die Zukunft aufzurüsten. Das braucht keine grosse Revision, aber sie muss in korrekter Form gemacht werden.

**Dorthe Sébastien (PLR/FDP, SC).** Mes liens d'intérêts: syndic de la commune de Matran et membre du législatif de l'Agglo. Ces liens d'intérêts disparaîtront dès la prochaine législature, de sorte que j'essaie objectivement de prendre du recul, de la hauteur, comme le recommande M. le Commissaire, pour défendre au mieux les intérêts régionaux et cantonaux.

En politique, nous entendons régulièrement que le consensus prend du temps à faire avancer les dossiers, mais est essentiel. Dans ce dossier, c'est tout l'inverse. Non seulement il n'y a que trop peu de consensus, comme vous avez peu l'entendre, et tout va trop vite. On met la charrue avant les boeufs. Le revirement de la commission semble précipité. Aujourd'hui, le Parlement doit prendre une position sans connaître tous les tenants et aboutissants juridiques notamment et c'est très dangereux.

Quelques considérations en sus de tout ce qu'on a entendu. La forme de l'agglomération et ses tâches ont notamment été choisies par le peuple, les dix communes concernées. Est-ce que nous sommes finalement légitimés à changer les règles du jeu en cours de partie, respectivement à nous substituer au peuple? J'aurais personnellement apprécié pouvoir lire l'avis de droit qui est en cours de rédaction avant de me prononcer sur cette question. On aura tout gagné le cas échéant avec un recours



constitutionnel. Dans l'esprit de ma première remarque se pose également la question du respect du droit d'être entendu, qu'il s'agisse de l'institution touchée ou des communes membres. Le professeur en question est aussi abordé sur cette question.

Quelles seront les effets réels en cas d'application du projet bis? Le droit transitoire ne parle pas de la reprise des tâches actuelles assumées par l'Agglomération et toutes les mesures pendantes. Y aura-t-il une suffisante et efficace transition? Rien n'est certain. Si la promotion culturelle, touristique et économique est peut-être un frein à l'extension de l'Agglomération, je suis quasiment persuadé qu'une partie non négligeable des actuelles communes membres, notamment la mienne, pourraient revenir en arrière et ne plus participer à ces tâches. Est-ce qu'on aura véritablement avancé, Mesdames et Messieurs?

En conclusion, je vous propose également de reporter ce débat afin qu'on puisse débattre en toute connaissance de cause. Est-ce que nous voulons véritablement prendre le risque de faire un véritable *strike*, casser tout le jeu et devoir attendre plusieurs années avant de reconstruire? Aujourd'hui, ce qui est certain, c'est qu'il y a des acquis non négligeables à prendre en compte. Je suis donc persuadé que suivre la commission ce matin c'est également prendre le risque de tout chambouler, y compris le dossier du Grand Fribourg.

**Defferrard Francine** (*PDC/CVP, SC*). Je suis conseillère générale de la commune de Villars-sur-Glâne et je m'exprime à titre personnel. Dans la motivation de la commission parlementaire pour proposer les modifications, notamment la suppression de l'agglomération institutionnelle, on peut lire ce qui suit et je cite: "Concernant le fonctionnement actuel de l'Agglo, le processus de décision est ralenti par plusieurs facteurs: la désignation des membres des deux organes, pour une partie par les exécutifs communaux et pour l'autre partie par l'assemblée communale ou le conseil général." Faux! Lors de la législature, la première séance du conseil général ou de l'assemblée communale est consacrée à la désignation des délégués de l'Agglo.

Le deuxième facteur cité est l'absence d'indépendance fiscale. Le projet proposé par la commission parlementaire n'apporte aucune modification par rapport à cet élément. La Constitution cantonale donne uniquement au canton et aux communes le droit de prélever l'impôt.

Le troisième facteur est le tiraillement entre la défense des intérêts des communes et une véritable politique régionale. L'association de communes est constituée de représentants des communes. Ce facteur est donc totalement erroné.

Les prémisses des modifications, pour moi, sont erronées. Il est important de le relever. De plus, nous n'avons aucune consultation des différents milieux. Cela est totalement inhabituel et totalement non souhaitable. Il y a effectivement des conséquences juridiques, financières, qui sont totalement inconnues à ce stade. Je souligne aussi dans le rapport de la commission, et je cite: "il faut remarquer que le système actuel fonctionne en tant que tel concernant les projets d'agglomération." Je voulais appeler à soutenir la proposition de renvoi et je souligne aussi qu'il faudrait peut-être, le cas échéant, proposer une meilleure coordination avec la LAtEC.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis membre de la commission et président du conseil général de la ville de Bulle.

Beaucoup de choses ont déjà été dites et je couperai dans le gras de mon intervention. Il est parfois opportun pour nos amis sceptiques du nord du canton de jeter un oeil sur le fonctionnement des institutions dans le sud. A Bulle, Mobul fonctionne bien sous la forme de l'association de communes et bénéficie de précieuses subventions fédérales, tout en ayant une structure légère. La simplicité est ici une vertu. Il nous faut une vraie égalité de traitement entre les différentes agglomérations et uniformiser les structures du canton. Il nous faut aujourd'hui avoir une base légale suffisante pour pouvoir attirer au plus vite les subventions. Il nous faut donc avancer aujourd'hui.

A la problématique de la non-légitimité de ce projet et de la question d'hypothétique nouvelle consultation, je réponds que nous représentons les différentes régions, les différentes villes, les campagnes. Parmi nous, plusieurs personnes siègent également dans les organes des différentes agglomérations, y compris celle de Fribourg. Nous sommes donc aujourd'hui légitimés pour décider du sort que nous voulons réserver à nos agglomérations. Le changement est parfois dérangeant mais il est ici nécessaire. Ce sont quelques-unes des raisons pour lesquelles je soutiendrai le projet bis de la commission.

**Dafflon Hubert** (*PDC/CVP, SC*). J'interviens à titre individuel. Je suis extrêmement surpris de la tournure des événements. C'est un sujet qui me parle beaucoup, pour lequel je me suis longuement impliqué. Aujourd'hui, la question se pose: est-ce qu'on veut avoir raison ou est-ce qu'on veut aller de l'avant? Si on veut avoir raison, on vote le projet bis. Si on veut aller de l'avant, on vote le renvoi. Tout à l'heure, je vais voter le renvoi.

Je connais particulièrement bien les deux systèmes, l'association de communes et le projet Agglo. J'ai collaboré. J'ai participé. C'était au début, en 1995. D'ailleurs, aujourd'hui, j'ai l'impression qu'on se retrouve au Grand Conseil en 1995. On se pose la question si Fribourg a besoin ou pas d'une loi moderne sur les agglomérations. C'était un motion socialiste qui a finalement fait son chemin et est entrée en vigueur. On en est aujourd'hui là. Est-ce qu'il faut ou il ne faut pas cette loi sur les agglomérations? Le problème c'est qu'entre-temps elle a été mise en vigueur et douze communes y travaillent et elles travaillent plutôt bien. A titre personnel, j'ai commencé à travailler à l'association de communes, M<sup>me</sup> Mutter l'a dit, c'était la CUTAF. C'était les

transports et on a appris entre douze communes. Plusieurs personnes qui se trouvent dans cette salle y ont travaillé: le collègue Wicht, M<sup>me</sup> Mutter, M. Schneuwly je crois. Vous avez travaillé aussi avec moi dans ce domaine-là. On a appris à se connaître. On a appris à travailler. On a appris à bien travailler ensemble. On a amélioré les transports publics. On a presque tout créé, notamment la première communauté tarifaire fribourgeoise, l'ancêtre de Frimobil qu'on connaît aujourd'hui. On a commencé à obtenir des subventions déjà cantonales à ce moment-là et on a créé le premier projet d'agglomération. M<sup>me</sup> Mutter, il n'a pas passé au premier *round*. Il a passé au deuxième *round* à Berne parce qu'on devait faire encore l'interdiction du pont de Zaehringen et on a obtenu 80 millions pour le pont de la Poya.

Je connais particulièrement bien aussi l'Agglomération. Je me demande aujourd'hui si c'est le bon moment de vouloir arrêter ce projet-là. Une chose qui n'a jamais été dite: l'avantage de la loi sur les agglomérations par rapport aux associations de communes est qu'on peut au niveau des agglomérations avoir différents domaines qui n'ont aucune connexité ensemble. Pour les associations de communes, c'est limité à des projets connexes. On peut mettre aménagement du territoire ou transports, mais on ne peut pas mettre la culture dans le même paquet. Par contre, l'Agglo de Fribourg travaille avec une même structure politique dans différents domaines qui en partie n'ont rien à faire ensemble et qui ont l'avantage d'avancer.

Je peux vous dire, M. Kubski, c'est pragmatique. Cela fonctionne et depuis de nombreuses années ici dans l'Agglomération de Fribourg. Bulle a trouvé un autre système. Cela va aussi. Maintenant, si vous enlevez le fonds à ce projet-là, alors que les communes du Grand Fribourg ne sont plus en période de fiançailles, elles veulent se marier dans une fusion, vous allez créer un déséquilibre pas possible et inutile au niveau des instances politiques responsables de ces projets. Je vous le dis, au niveau juridique, d'une part, et au niveau politique, d'autre part, le timing est mauvais. Le timing est faux et ce sera un mauvais signal pour l'Agglo de Fribourg. Il n'y a aucun avantage de plus. On laisse sous-entendre que grâce à cela il y aura des subventions supplémentaires. Maintenant déjà, l'Agglo de Fribourg obtient ces subventions fédérales pour les différents projets de l'Agglo, ainsi que cantonales. Il n'y a donc aucun autre avantage.

Je vous recommande qu'une seule chose: soyons pragmatiques dans l'intérêt de ce processus de fusion qui est en cours, acceptons le renvoi. Par contre, ce projet fait sens lorsque le vote sur la fusion aura eu lieu. A ce moment, cela fera sens de supprimer cette loi sur les agglomérations qui permettra pour certaines tâches d'avoir des collaborations sous forme d'associations de communes. Je vais donc soutenir le renvoi pour cette raison-là, parce que je pense aussi qu'au niveau juridique vous allez mettre les communes du Grand Fribourg dans une situation incroyable alors qu'elles sont en pleine négociation et vote sur la fusion. Mesdames et Messieurs, soyons raisonnables. Soutenons le renvoi.

**Schoenenweid André** (*PDC/CVP, FI*). Je suis député de la ville mais j'avais aussi été actif dans l'assemblée constitutive de l'Agglomération à l'époque.

Il faut certainement réviser la loi et le projet initial du Gouvernement va dans le bon sens et peut donner ce qui est attendu: un nouvel élan à l'Agglomération. Un centre fort se conjugue avec une Agglomération forte. Le projet de la commission est un pas en arrière d'au minimum 25 ans, avec la dissolution de fait de la structure juridique actuelle de l'Agglomération de Fribourg. C'est aussi un affront fait aux élus de l'Agglomération qui ont travaillé depuis des années sur les différents thèmes déjà évoqués.

Un autre point: c'est une nouvelle période d'instabilité et de doute, d'instabilité politique dans le centre du canton parce qu'on n'a pas encore de nouvelles solutions qui apportent de meilleures solutions que ce que fait l'Agglomération de Fribourg. Pourtant, il ne faut pas de doute, il ne faut pas d'instabilité car les défis importants du centre cantonal doivent se faire dans les meilleurs délais.

Le renvoi est donc la seule possibilité qui nous reste à nous, députés, pour pouvoir réunir aussi les acteurs communaux sur ce thème. Je pense qu'on ne doit pas les oublier. Dans ce sens, je soutiendrai l'amendement de renvoi de ce projet.

**Piller Benoît** (*PS/SP, SC*). Permettez-moi de revenir sur l'urgence et le financement. Mes liens d'intérêts, j'habite la commune d'Avry, commune membre de l'Agglomération. J'ai aussi siégé au comité d'Agglomération. Je peux donc parler en connaissance de cause.

Aujourd'hui, on ne peut pas repousser la discussion, contrairement à ce que j'ai entendu, car cette loi donne la base légale pour soutenir les agglomérations, y compris financièrement. Il faut se rappeler qu'aujourd'hui le soutien financier se limite aux subventions, mais subventions que pour la réalisation des mesures d'infrastructures de transport. Le soutien est assuré par la loi sur les transports qui est en cours de révision. Bien sûr, on pourrait soutenir l'élaboration des projets d'agglomérations qui sont, je le rappelle, considérés comme des plans directeurs régionaux, les soutenir avec le produit de la taxe sur la plus-value. On sait bien aussi que cette taxe ne fait pas l'unanimité dans notre Parlement. Il faut donc aujourd'hui entrer en matière et ne pas attendre pour donner au Conseil d'Etat la base nécessaire pour ouvrir le porte-monnaie et pour financer ces projets d'agglomérations existants et futurs. Il y a urgence. Les projets d'agglomérations de la quatrième génération doivent être déposés en 2021. C'est donc maintenant que l'Agglo de Fribourg et Mobul ont besoin d'argent pour l'élaboration

de ces planifications. Les agglomérations ont aussi besoin d'un soutien financier pour réaliser les mesures des projets d'agglomérations. On l'a entendu aussi, beaucoup de mesures qui datent de projets d'agglomération antérieurs ne sont pas encore réalisées. Un soutien financier serait bienvenu. Il ne faut pas oublier que les projets, par exemple du PA3 qui ont été déposés en 2016, doivent être réalisés avant 2025. Si tel n'est pas le cas, si ces mesures ne sont pas réalisées, les 50 millions de promesse de financement fédéral risquent de tomber.

C'est donc maintenant qu'il faut agir. Attendre est trop cher. Pour répondre à M. Dafflon, qui a vanté la CUTAF - j'ai aussi connu la CUTAF: elle a réalisé beaucoup de choses mais la CUTAF était une association de communes. Aujourd'hui, dans la nouvelle loi sur les communes, il existe la possibilité de créer des associations à buts multiples. Refusez le renvoi. Entrons en matière et discutons de la nouvelle forme de cette loi.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Je vais tout d'abord rendre tout le monde attentif que dans la commission il y avait un grand nombre de députés qui sont membres de l'Agglomération de Fribourg. C'est important de le relever. Ils sont membres de l'Agglomération de Fribourg, non seulement de la partie singinoise mais aussi de la ville de Fribourg et des communes avoisinantes, dont le syndic de la ville de Fribourg ainsi que notre président Laurent Dietrich.

Une première chose qu'il faut relever: quel que soit le choix que l'on fait aujourd'hui il y a la loi sur l'aménagement du territoire qui nous impose de régler l'aménagement du territoire au niveau du district, alors que la loi sur les agglomérations autorise des agglomérations sur plusieurs districts. Ce sera le cas pour l'Agglomération de Fribourg avec une grande partie de la Sarine, mais aussi une partie de la Singine et du Lac, car le Conseil d'Etat a bien le vœu et l'intention d'imposer aux autres communes de s'agrandir afin de répondre à la loi fédérale.

Pour répondre à la loi fédérale, les autres communes devront accepter d'entrer dans l'Agglomération ou se faire forcer par le Conseil d'Etat, ce qu'il serait prêt à faire. Pour quelles tâches va-t-on entrer dans l'Agglomération? Pour les tâches de la loi fédérale. On ne va pas forcément entrer pour d'autres tâches qui sont très coûteuses pour les communes hors de l'Agglomération actuelle. Aujourd'hui, on ne va pas accepter d'entrer dans l'Agglomération étant donné qu'il y a des tâches qui sont coûteuses pour nous et auxquelles on ne va pas accepter d'adhérer.

Je propose aujourd'hui, comme la commission dont je suis membre, d'accepter de transformer l'Agglomération actuelle en association, qui pourra différencier les tâches fédérales et les autres tâches qui sont aujourd'hui gérées par l'Agglomération (tâches de promotion) et ainsi permettre à l'Agglomération de s'étendre afin de répondre à la législation fédérale.

Il faut relever que l'Agglomération actuelle est un bateau, un bateau très lourd avec différentes commissions. Je connais certains membres de ces commissions. On voit le temps qu'ils passent dans ces commissions et on peut remarquer à quel point c'est lourd pour prendre une décision. Avant que l'Agglomération actuelle existe, si on voulait par exemple faire une gare à Agy, de manière à ce que le canton négocie avec les CFF, on déposait une motion. Elle passait au Grand Conseil. Le Conseil d'Etat se battait depuis ce jour-là pour avoir une gare telle qu'on aimerait avoir à Agy. Aujourd'hui, avec l'Agglomération actuelle, on se bat. Une fois ce sont les députés qui déposent une intervention. Le canton dit: cela en principe relève de l'Agglomération. L'Agglomération ne veut pas payer sa part et finalement il n'y a rien qui se fait. Je pense que l'on doit trouver un système beaucoup plus dynamique et de manière à avancer. Je vous propose donc d'accepter la proposition de la commission.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (*PS/SP, SE*). Ich habe nur kurz eine Frage: Wenn wir nun das vorliegende Agglogesetz mit dem Projekt bis annehmen und einen Gemeindeverband machen, habe ich verstanden, dass wir dann auch einen anderen Gemeindeverband gründen müssen für die Kultur. Mir ist es sehr wichtig, dass diese Subventionen für die Kultur weiterfliessen. Ist da schon etwas geschehen? Ist da schon etwas im Gang? Ich denke vor allem auch als Düdingerin an Bad Bonn, an das Podium. Für sie sind diese Subventionen überlebenswichtig. Wie wird das weiterhin garantiert?

Und eine zweite Bemerkung habe ich an Frau Grossrätin Christa Mutter zu machen. Als Düdingerin kann ich nicht hinnehmen, dass sie gesagt hat, dass Düdingen der Agglo das Leben schwergemacht hat. Ich denke, Kritik anbringen und Fragen stellen ist demokratisch und wird von der Bevölkerung erwartet.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). J'exprime mes liens d'intérêts. Je suis vice-syndique de la ville de Fribourg. Je ne pensais pas m'exprimer vu que j'adhère entièrement aux arguments développés par le syndic de la ville de Fribourg. Toutefois, je tiens à contre-argumenter un argument développé par M. Dafflon. M. Dafflon, vous avez parlé avec conviction. Toutefois, vous avez prétendu qu'une association ne pouvait pas reprendre toutes les tâches accomplies aujourd'hui par l'Agglomération. Or, cet argument est erroné. L'article 109 de la loi sur les communes prévoit qu'une association peut avoir pour but l'accomplissement de plusieurs tâches. Cela s'appelle association à buts multiples. Toutes les communes doivent participer à toutes les tâches de l'association.

Même si mon collègue Benoît Piller a déjà rectifié cet argument, je tenais à prendre la parole pour l'appuyer, car votre intervention donnait l'impression que si nous acceptons la version bis nous allions vers une *terra incognita* et que nous ne

saurions pas du tout où cela aboutirait. Or, il y a des règles, des possibilités, et cela en est une. On ne va donc pas supprimer des tâches simplement par le fait légal que ce ne serait pas possible de les reprendre. C'est possible.

**Marmier Bruno** (*VCG/MLG, SC*). Je voulais juste corriger deux choses. La Confédération ne nous demande aucune forme particulière. La Confédération demande que le projet d'agglomération couvre un certain périmètre. La Confédération ne nous a donc rien demandé. La deuxième chose m'est sortie de la tête. Tant pis.

**Dafflon Hubert** (*PDC/CVP, SC*). Chère Madame de Weck, je maintiens ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est à buts multiples, c'est-à-dire des tâches connexes. Vous ne pouvez pas faire de la mobilité avec la culture dans une même association de communes. Si je me trompe, dites-moi, parce que c'est vraiment ce que j'ai en tête. C'est toujours ce qui a été dit. Une association de communes a toujours un but seul ou multiple, mais en connectivité. Je maintiens donc mes propos et j'aimerais que le Conseil d'Etat précise les choses, qui de moi ou M<sup>me</sup> de Weck a raison.

**Dietrich Laurent** (*PDC/CVP, FV*). Merci à toutes et à tous pour ce riche débat. Je ne vais évidemment pas reprendre les paroles de tous ceux qui sont intervenus. Ils l'ont fait bien mieux que ce que je le ferais. Je reprendrai certaines thématiques peut-être.

Tout d'abord, il n'est évidemment pas possible d'accepter le fait que la proposition de la commission soit un acte anti-démocratique - un hold up ou une dictature sont des mots qui ont été cités. Nous agissons dans un processus pleinement démocratique, voté. On a un cadre légal qui est très strict et nous l'avons scrupuleusement suivi, y compris d'ailleurs avec la consultation.

Ensuite, je ne peux pas non plus accepter au nom des membres de la commission que c'est un projet qui a été fait dans la précipitation. Je remercie encore une fois extrêmement vivement l'équipe de M. le Commissaire, M. Russier et M<sup>me</sup> Margalhan-Ferrat qui ont travaillé énormément pour que tous les aspects juridiques soient bien réglés.

Ensuite, j'ai de la peine aussi lorsque l'on parle d'une communication qui n'a pas été faite. Je vous ai justement résumé tous les aspects de communication que nous avons faits, une procédure rare de la part d'une commission. Il faut noter qu'une demande de droit d'être entendu a été adressée par l'Agglomération. Cela dit, il n'existe pas actuellement ce type de droit, tel que l'a confirmé le Tribunal fédéral dans sa jurisprudence en référence à l'article 4 de la Constitution.

Il est en outre évident pour moi et pour les membres de la commission que les droits et les devoirs, les biens et les dettes de l'Agglomération doivent être repris par la nouvelle association de communes. Il s'agira donc, à un moment ou un autre, de tourner le bouton, si possible avec le même personnel. Cela devrait donc bien se passer. J'ai de la peine à entendre que le financement accordé par l'Agglo, qui est déjà planifié dans les communes, est mis en péril.

Pour le reste, je pense que ce sont surtout des avis qui ont été exprimés, les uns pour et les autres contre. Je prends note évidemment de la demande de renvoi et je reviendrai sur certains points si on argumente à nouveau.

Enfin, je tiens à féliciter tout le travail qui est fait encore aujourd'hui au sein de l'Agglomération de Fribourg, agglomération institutionnelle. Cela a été répété plusieurs fois. On n'est pas ici dans un projet qui est tourné vers le présent mais bien vers l'avenir avec toutes les évolutions qui se passeront encore à l'avenir, tant légales que politiques et institutionnelles.

**Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Le débat a été extrêmement nourri. Il nous sera difficile de répondre à tout. L'heure avançant, je ne suis pas sûr que vous le souhaitiez tous. Néanmoins, j'ai entendu des mots forts: sabotage, suppression, arrêt, démantèlement, chamboulement. On ne parle ici pas d'un arrêt de l'Agglo, on ne parle pas d'une suppression de l'Agglo, on parle d'une réforme de la gouvernance des agglomérations, du soutien de l'Etat à des projets d'agglomérations qui doivent aller vite, qui ont des exigences fédérales à respecter, et c'est bien dans ce but que la discussion se fait.

Je vais quand même reprendre deux ou trois choses. On a parlé des financements des projets, des garanties quant aux financements des projets. La loi cadre ne va pas régler ceci. Ce n'est pas ici qu'on va régler le financement des projets. Je pars du principe, comme l'a dit M. le Rapporteur et ça me paraît assez évident et pragmatique, que la future gouvernance va reprendre les dispositions des financements actuels. Pour moi, c'est une condition *sine qua non*. Le Conseil d'Etat veillera d'ailleurs à ce que les projets actuels ne soient pas remis en question pour une quelconque modification.

On a dit qu'il n'y avait pas de conséquences directes, notamment pour Mobul. C'est faux. Il y en a puisque aujourd'hui on apporte un soutien financier, cela a été dit, mais aussi technique de la part du canton. On le formalise et je crois que c'est une étape importante face aux délais qui nous sont imposés par la Confédération, que le canton puisse encourager, soutenir, participer à ces réflexions en toute bonne collaboration avec les communes.

Je rappelle qu'il y a une procédure de consultation qui a eu lieu sur le projet du Conseil d'Etat, que les communes ont eu la possibilité de se déterminer. Il y a notamment eu une prise de position de la commune de Düdingen dans le sens du projet de la commission. Il y a aussi la commune de Marly qui s'est exprimée en disant que c'est inimaginable de continuer avec une agglomération telle qu'elle existe aujourd'hui. Nous sommes effectivement dans un processus de réforme de l'Agglomération.

Cela ne remet pas en cause le travail qui a été fait, cela a été dit à plusieurs reprises et je le souligne. Je remercie d'ailleurs pour tout le travail qui a été fait.

Aujourd'hui, j'ai entendu à plusieurs reprises que tout va trop vite. Mesdames, Messieurs, peut-être que tout va trop vite mais aujourd'hui le calendrier est imposé par la Confédération. Il est imposé par des critères extérieurs. Le canton ne peut pas se permettre de regarder le calendrier avancer et d'un autre côté ne pas réagir face aux lenteurs de la réflexion, au refus de débattre sur la problématique. Un débat qui est aujourd'hui très émotionnel, un débat qui doit se faire, et je ne crois pas qu'en attendant six mois on aura plus de réponses.

Aujourd'hui, vous proposez le renvoi. Avec quoi le Conseil d'Etat va revenir devant vous si vous ne faites pas le débat sur cette modification qu'on propose aujourd'hui? Ce débat doit avoir lieu. Il y a deux mois et demi qu'il a été communiqué, cela a été dit par la commission. Il y a le rapport qui a été fait, donc les gens ont eu le temps de se positionner, de se renseigner, de donner des réponses. Je ne vois pas en quoi on aura plus d'arguments dans quelques mois. C'est important que ce débat puisse se faire le plus vite possible, comme je l'ai dit.

Concernant la Confédération, j'aimerais dire aussi que dans les derniers rapports écrits qu'on a eus, elle nous a quand même souligné à plusieurs reprises que le périmètre actuel n'était pas satisfaisant, qu'on devait passer par un périmètre plus grand. Cela ne veut pas dire que tout est remis en question, mais par contre cela peut être un critère qui pourrait influencer une diminution des pourcentages de subventions. Ce n'est bien évidemment pas ce que le canton souhaite. Si on peut bénéficier de la manne fédérale pour faire avancer nos projets d'agglomérations qui sont importants, non seulement pour les agglomérations mais pour tout le canton, c'est important.

Aujourd'hui, vous avez parlé aussi de dictature. Je rappelle qu'il y a 87 associations de communes qui existent dans ce canton. Il y a Mobul qui existe. J'espère qu'elles ne sont pas entièrement considérées comme des dictatures, même s'il y a, je le reconnais, des discussions sur le fonctionnement démocratique des associations de communes qui auront lieu. Je reviendrai justement avec ces réflexions sur les gouvernances des régions cet automne. On a aujourd'hui d'autres impératifs qui font que, à mon avis, c'est une erreur d'attendre, de subir, de réagir lorsqu'on aura les premières pertes de subventions fédérales.

Par rapport aux tâches connexes, je vais être très clair M. Dafflon: ceci a été supprimé de la loi en 2006 déjà. Aujourd'hui, il n'y a pas cette obligation de tâches connexes. On peut avoir des associations à buts multiples.

Concernant les questions sur les subventions: le droit aux subventions est le même, que vous ayez une association de communes ou une agglomération institutionnelle telle qu'elle existe aujourd'hui. Dans ce sens-là, cela ne devrait pas avoir de conséquences sur les droits aux subventions. Bien évidemment, ce qui va être impératif, et cela a été dit à plusieurs reprises, ce sont les tâches de cette agglomération et on le sait, pour permettre l'extension de ce périmètre, il faudra qu'on ait des institutions qui soient adaptées au périmètre des tâches. L'association de communes ne nous permet effectivement pas d'avoir deux périmètres dans une même association mais par contre d'avoir deux associations qui traitent de tâches différentes dans des périmètres distincts. C'est peut-être là aussi un des gains de cette réforme.

J'ai envie de dire que le Conseil d'Etat peut vivre avec le projet initial du Conseil d'Etat. Il soutient la version bis. Par contre, de dire qu'on peut renvoyer pour avoir moins de doutes, je suis là très sceptique. Aujourd'hui, le canton de Fribourg a besoin d'un Gouvernement qui donne les possibilités d'avancer, de voir clair dans le futur, d'apporter la touche législative dont on a besoin pour faire avancer ces projets d'agglomérations qui sont essentiels au développement de Fribourg. Je vous invite donc à rejeter le renvoi et à soutenir l'entrée en matière.

**La Présidente.** Nous sommes donc en possession d'une proposition de renvoi du projet au Conseil d'Etat dans le but de faire une nouvelle consultation. Est-ce que, M. Marmier, vous pouvez me confirmer ceci?

**Marmier Bruno** (VCG/MLG, SC). Oui, je confirme.

**La Présidente.** d'accord. Je passe donc la parole à M. le Rapporteur qui aimerait dire un mot sur cette proposition de renvoi.

**Dietrich Laurent** (PDC/CVP, FV). Je confirme donc la proposition de la commission parlementaire. En vue du calendrier des enjeux politiques, notamment en termes de fusion, des adaptations légales à venir, la commission parlementaire a discuté de ce sujet et s'est prononcée contre un renvoi de cet objet.

> L'entrée en matière n'est pas combattue.

*Demande de renvoi*

> Une demande de renvoi du projet au Conseil d'Etat a été déposée par le député Bruno Marmier au nom du groupe Vert Centre Gauche.

> Au vote, la demande de renvoi est refusée par 60 voix contre 24; il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG). *Total: 24.*

*Ont voté non:*

Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Kubski Grégoire (GR), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP). *Total: 60.*

*Se sont abstenus:*

Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP). *Total: 2.*

> La première lecture aura lieu ultérieurement.

—

- La séance est levée à 12 h 40.

*La Présidente:*

**Kirthana WICKRAMASINGAM**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*